

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

Procès-verbal

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Jeudi 9 juillet 2026 à 18 h
Salle des Congrès – Saint-Yrieix-la-Perche

~~~~~

**L'an deux mille vingt-six, le 9 juillet à 18 h**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrick DARY.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 24 juin 2026

PRESENTS : M. François BOISSERIE, M. Laurent GORYL, Mme Annick HUCHET, Mme Nathalie GRENOUILLET, M. Jean-Claude DUPUY, M. Philippe GROLAUD, M. Frédéric DUPRON, Mme Christiane CELERIER, Mme Muriel DESMOULINS, M. Francis DELORT, M. Jean-Claude FRACHET, M. Christophe BREUIL, Mme Marie-Luce MORAND, M. Michel RAINAUD, Mme Evelyne MACHANE, M. Pascal GAUTHIER, Mme Sandrine FUSADE, Mme Stéphanie TOESCA, M. Edmond LAGORCE.

ABSENTS Excusés : M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Aurore-Alexandra CASTELLACCI, M. Jean-Baptiste PIMENTA, Mme Céline CROUZET, Mme Isabelle PLOUCHARD, Mme Agnès TERREFOND, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN.

Philippe SUDRAT donne pouvoir à Michel RAINAUD

Pierre MILLET-LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY

Aurore-Alexandra CASTELLACCI donne pouvoir à Laurent GORYL

Jean-Baptiste PIMENTA donne pouvoir à François BOISSERIE

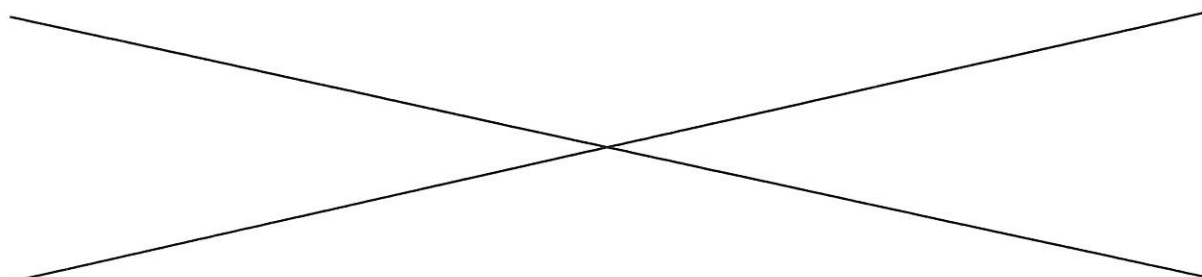
Agnès TERREFOND donne pouvoir à Christiane CELERIER

Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Christophe BREUIL

Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Stéphanie TOESCA

SECRETAIRE : Christophe BREUIL

~~~~~



SOMMAIRE

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 19 MAI 2026

II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 1°/ Association "Cœur de Madeleine et Chocolat " - Demande de subvention – Année 2026
- 2°/ Acquisition d'immeuble appartenant à l'EPFNA sur la Commune de Ladignac-le-Long
- 3°/ Crédit-bail au profit de la société LAREDY – Avenant n°1

III – JEUNESSE ET SPORT

Complexe Aqua-récréatif Villasport – Présentation du rapport annuel d'activité 2025

IV – TOURISME ET CULTURE

- 1°/ Produits boutique de l'Office de tourisme intercommunal - Grille tarifaire
- 2°/ Complément à la grille tarifaire des visites guidées de l'Office de tourisme intercommunal
- 3°/ Ecole intercommunale de musique et de danse – Grille tarifaire 2026-2027
- 4°/ Association Radio Kaolin – Demande de subvention au titre de l'année 2026

V – DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

- 1°/ Modification du règlement d'usage du service de location de Vélos à Assistance Électrique (VAE) – e-SY Bike
- 2°/ Rapport annuel d'activité du SICTOM – année 2025

VI – LOGEMENT ET CADRE DE VIE

Création d'une pépinière de logements à Saint-Yrieix-la-Perche

VII – RESSOURCES HUMAINES

- 1°/ Création de postes d'adjoint technique
 - a) Adjoint technique à temps complet
 - b) Adjoint technique à temps non complet

- 2°/ Reconduction de l'emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe spécialisé en flûte
- 3°/ Commune de Saint-Yrieix – Mise à disposition d'une musicienne intervenante en milieu scolaire
- 4°/ Commune de Saint-Yrieix – Mise à disposition d'un musicien-animateur culturel
- 5°/ Renouvellement d'un emploi non-permanent de chargé de projet PCAET

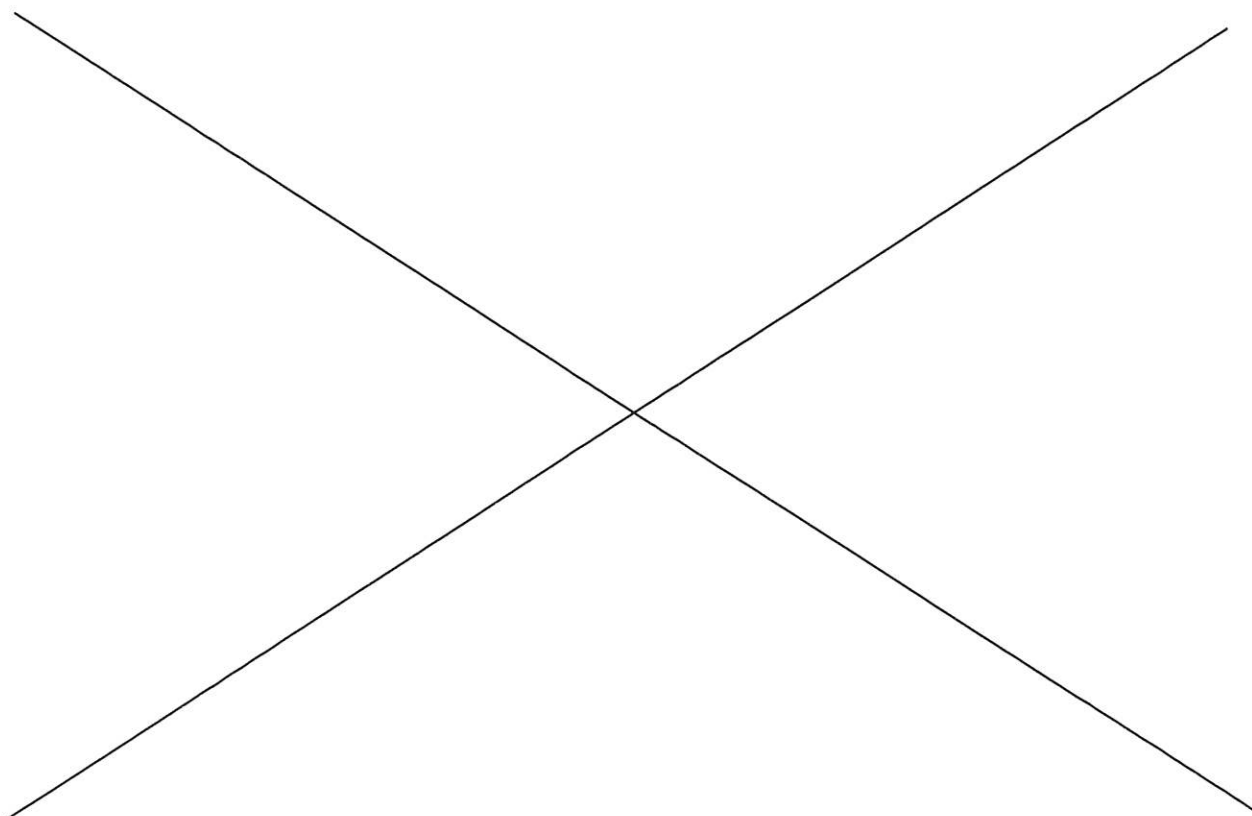
VIII – AFFAIRES FINANCIERES

- 1°/ Budget annexe du service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) – Admission en non-valeur
- 2°/ Budget principal – Admission en non-valeur
- 3°/ Budget principal 2026 – Décision modificative n°1

IX – ADMINISTRATION GENERALE

- 1°/ Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- 2°/ Mandat spécial accordé à des membres du bureau pour une mission à Paris
- 3°/ Point sur la procédure d'élaboration du PLUi et débat sur la reprise de la procédure en cours
- 4°/ Décisions prises en application de l'Article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- 5°/ Participation des membres du Bureau aux réunions – Mai et juin 2026

~~~~~



MONSIEUR LE PRESIDENT : j'ouvre la séance en remerciant Monsieur le Maire de Saint-Yrieix de nous accueillir à la Salle des Congrès. On devait initialement se réunir au Cadran, mais je pense qu'il doit y faire 39 ou 40 degrés. Je procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire. Donc Edmond Lagorce, présent. Stéphanie Tosca, présente. Valérie Isabelle Bonin a donné pouvoir à Stéphanie Toesca. Catherine officielle a donné pouvoir à Christophe Breuil. Sandrine Fusade est là, elle vient juste d'arriver. Agnès Terrefond donne pouvoir à Christiane Célerier. Pascal Gauthier, présent. Isabelle Plouchard, absente. Céline Crouzet, absente. Evelyne Machane, présente. Jean-Baptiste Pimenta donne pouvoir à François Boissérie. Michel Rainaud, présent. Marie-Luce Morand, présente. Christophe Breuil, présent. Jean-Claude Frachet, présent. Francis Delort, présent. Muriel Desmoulins, présente. Christiane Célerier, présente. Aurore Alexandra Castellacci donne pouvoir à Laurent Goryl. Frédéric Dupron, présent. Jean-Claude Dupuy, présent. Nathalie Grenouillet, présente. Pierre Millet-Lacombe, présent, mais il va devoir nous quitter au milieu de séance et donnera alors pouvoir à Jean-Claude Dupuy. Philippe Sudrat, donne pouvoir à Michel Rainaud. Annick Huchet, présente. Laurent Goryl, présent. François Boissérie, présent et moi-même. Donc, nous avons le quorum et nous pouvons donc ouvrir la séance.

Avant de débiter, je voudrais rendre hommage à deux personnalités qui ont marqué la Communauté de Communes.

La première de ces personnalités, c'est Jean-Louis Dupuis, qui était maire à Ségur-le-Château. Jean-Louis Dupuy a été élu conseiller municipal en mars 1989 et a pris de suite en juin 1989 la place du maire suite au décès du maire. Il a donc beaucoup travaillé, il a fait quatre mandats jusqu'en 2014. Je pense que certains d'entre nous l'ont connu. Moi, j'ai été élu en 2008. Je pense que Jean-Claude aussi l'a connu. Et il a participé à des moments clés quand même, notamment sur le fait que Ségur ait rejoint la communauté de communes en 1998, ce qui était un peu atypique puisque c'était deux communes de la Corrèze avec Saint-Eloy. Ils n'avaient pas été tellement sollicités à l'époque par la communauté de communes de Lubersac-Pompadour. Et nous, en tout cas, on était très heureux de les recevoir. Jean-Louis Dupuy a donc entamé des travaux, notamment sur le réseau d'assainissement, chantier qui a duré quand même quelques années et qui s'est achevé en 2012. Il a et installé la mairie dans de nouveaux locaux. Il a aussi lancé le projet d'aménagement du champ de foire. Je pense que ça méritait quand même qu'on lui rende hommage, d'autant plus qu'on a appris tardivement sa disparition. Nous allons envoyer un petit mot à sa famille. Mais voilà, c'est important de rendre hommage à Jean-Louis.

Et puis, nous avons appris en début de semaine la disparition de Marie-Thérèse Venteau. Donc, en accord avec sa famille et pour respecter sa mémoire, Marie-Thérèse ne souhaitait pas un hommage important et souhaitait plutôt la discrétion. Nous l'avons beaucoup côtoyée, jusqu'en 2014, année où elle a pris sa retraite. Nous tous avons apprécié son engagement et son esprit d'équipe. Elle a beaucoup formé aussi le personnel qu'elle a recruté au sein de la Communauté de Communes. Et donc, voilà, je voulais lui rendre hommage. Je vous propose une minute de silence pour respecter leur mémoire.

Je vous remercie. Je vais remercier également tous ceux qui ont pu venir aujourd'hui, donc la presse, le public, les élus, nos collaborateurs dans ces conditions de température qui sont particulièrement élevées.

## **I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 19 MAI 2026**

*Délibération n°2026-157*

MONSIEUR LE PRESIDENT : pour débiter, je vous propose donc l'approbation du précédent compte rendu du Conseil communautaire. Si vous vouliez faire des rajouts, des modifications, des commentaires. Est-ce qu'on l'approuve dans l'état où il vous a été envoyé ? Donc on considère le compte rendu de la précédente séance validée.

Désignation du secrétaire de séance :

*Délibération n°2026-156*

MONSIEUR LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a des candidats ? Allez-y, c'est pas très bien payé. C'est même pas payé du tout. Christophe Breuil ? Merci Christophe d'accepter ce poste. Et donc, on va attaquer sur le développement économique. Donc là aussi, malgré la chaleur qui nous assomme, n'hésitez pas à faire des résumés. Ce qui compte, c'est la synthèse. Donc sur le développement économique, c'est Christiane qui va nous parler de l'association Cœur de Maladie et Chocolat.

## **II – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **1°/ ASSOCIATION "CŒUR DE MADELEINE ET CHOCOLAT" - DEMANDE DE SUBVENTION – ANNEE 2026**

*Délibération n°2026-158*

*rapporteur : C. CELERIER*

CHRISTIANE CELERIER : L'association Cœur de madeleine et chocolat a sollicité de la communauté commune l'octroi d'une subvention en vue de l'organisation de ce salon, qui aura lieu les 28 et 29 novembre prochains à Saint-Yrieix. Sur un montant global de 6 542 euros, le budget prévisionnel du salon laisse apparaître un déficit de 342 euros. Aussi, compte tenu du thème du salon qu'est la Madeleine et de la compétence de la communauté commune en matière de promotion des produits locaux emblématiques du territoire, parmi lesquels, compte la Madeleine, la communauté commune est susceptible de subventionner cette opération. Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire d'accorder une subvention de 1 000 euros à cette association.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Merci Christiane. C'est vrai que c'est un événement assez incontournable qui se passe chaque année ici, dans cette salle, où il y a vraiment beaucoup de monde. Donc, on est très heureux qu'ils puissent reproduire cet événement avec cette aide. Est-ce qu'il y a des commentaires non s'il n'y a pas d'opposition et d'abstention donc on va prouver cette délibération Laurent pour l'acquisition d'un immeuble appartenant à l'EPFNA.

Adopté à l'unanimité

## **2°/ ACQUISITION D'IMMEUBLE APPARTENANT A L'EPFNA SUR LA COMMUNE DE LADIGNAC-LE-LONG**

*Délibération n°2026-159*

*rapporteur : L. GORYL*

LAURENT GORYL : nous avons adopté lors de la séance du 19 mai 2026 un plan de financement pour revitaliser le bourg au niveau de ses commerces et acheter un ensemble bâti avec un terrain pour y installer, à terme, une boulangerie et un local multiactivité. Il se trouve que cet ensemble appartient à l'établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine. Et donc, ce qu'on vous propose, c'est, finalement, d'acquérir cet ensemble auprès de cet établissement et que, au regard des frais de portage foncier pendant cette année, les parcelles seraient achetées au prix de 72 445 euros. Voilà. Donc, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver l'acquisition des parcelles bâties concernées de désigner Maître Fabien Guilhem notaire à Saint-Yrieix, mais également, avec la participation de Maître Kristel Court, qui représentera l'établissement de Nouvelle-Aquitaine, et d'autoriser le président à signer l'acte, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Merci Laurent. Peut-être, Monsieur le maire de Ladignac, il faut faire un petit commentaire.

PIERRE MILLET-LACOMBE : C'est la suite logique des opérations financières que nous avons faites depuis 6 ans. Nous continuons de réaménager globalement le centre-groupe Ladignac. J'espère que chacun d'entre vous et vos conseils municipaux comprendraient l'intérêt d'acheter, effectivement, du foncier, pour pouvoir, par la suite, à court, moyen ou long terme, redynamiser les centres bourgs

MONSIEUR LE PRESIDENT : Merci, Pierre. Donc, effectivement, il fallait au préalable une décision du Conseil Municipal pour faire nous-mêmes cette acquisition, donc c'est chose faite. Et cette acquisition est totalement indispensable puisque, dans le plan de financement, nous avons prévu, pour la boulangerie comme pour le local multiactivité, des fonds de la région. Et on ne peut faire ces demandes de fond que si on est propriétaire. Donc il faut maintenant qu'on puisse déposer nos demandes de subvention auprès de la région. Néanmoins, on va essayer d'aller le plus vite possible parce que ça fait depuis un moment qu'on a ce dossier. Mais c'est vrai que c'était un dossier extrêmement complexe. On nous a obligé à maintenir la structure en état. Je trouve que si on prend l'exemple de Coussac où Delta Plus a eu l'accord de détruire des bâtiments, c'est parfois bien plus facile de faire des choses dans du neuf que vouloir à tout prix rénover des choses qui sont des ruines et en plus qui n'ont aucun intérêt architectural. Mais c'est ainsi, c'est une obligation qui nous a été faite,

...../.....

donc il faut maintenant qu'on se porte acquéreur de ce bâtiment. S'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, on va approuver cette délibération. Donc moi-même, je vais vous exposer le crédit-bail du profil de la société Larédy.

Adopté à l'unanimité

### **3°/ CREDIT-BAIL AU PROFIT DE LA SOCIETE LAREDY – AVENANT N°1**

*Délibération n°2026-160*

*rapporteur : P. DARY*

Par délibération du 15 avril 2025, le Conseil Communautaire a consenti un crédit-bail à la société LAREDY. Pour des raisons techniques, le crédit-bail a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Toutefois, le contexte sanitaire autour de la grippe aviaire a conduit la société à ralentir son développement. De la sorte, l'atelier-relais à usage de conserverie n'est actuellement pas utilisé par la société.

Dès lors, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de reporter l'échéance du paiement du premier loyer de 10 mois, soit au 1<sup>er</sup> octobre 2026 ;
- de reporter d'autant l'échéancier pour la levée d'option ;
- d'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 au crédit-bail rédigé par Maître Guilhem et tout autre document y afférent.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Nous avons consenti un crédit-bail à la société Larédy. Pour des raisons techniques, le crédit-bail avait pris effet un peu plus tard, au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Et malheureusement, la société Larédy rencontre des difficultés dans le contexte de la grippe aviaire. Vous savez qu'ils fournissent beaucoup de volailles, du foie gras, des confits de canard. Et donc, malheureusement, ils n'ont pas eu la possibilité d'avoir les marchés qu'ils espéraient. Et donc, ils sont dans une situation financière assez délicate. La société Larédy, c'est quand même une société importante sur notre territoire. On les a toujours aidés. Là, ils nous demandent un décalage en quelque sorte, en reportant l'échéance du paiement du premier loyer. Donc c'est un décalage de 10 mois uniquement pour avoir de la trésorerie et donc un report d'autant pour la levée d'option. L'avenant sera signé chez Maître Guilhem. Je pense que c'est important pour eux ; on a quand même des sociétés dans l'agroalimentaire qui souffrent énormément mais cette société fait quasiment partie de notre patrimoine. Est-ce qu'il y a des questions n'hésitez pas ; le débat est largement ouvert donc s'il n'y a pas d'opposition d'abstention on va approuver la délibération.

F. BOISSERIE : On parle d'immobilier d'entreprise, parfois de soutien aux entreprises locales mais c'est aussi un bon moyen de soutenir l'entreprise qui est là depuis longtemps et qui est importante dans le paysage économique de la communauté de commune. J'espère que ça leur permet de refaire un peu de trésorerie. C'est un moyen de soutenir une entreprise locale qui est implantée depuis longtemps sur le territoire. Elle est emblématique avec de nombreux emplois.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Alors certains nous ont rapporté que les locaux étaient inoccupés. Mais bien sûr, c'est forcé quand vous avez une crise sanitaire de cette importance. Quand vous n'avez pas de possibilité d'avoir les marchés, forcément, vous n'avez plus de business. C'est ça qui se pose comme souci. Donc on a approuvé cette délibération. Sur la partie jeunesse et sport, c'est François qui va nous aborder la présentation du rapport annuel d'activité 2025 de Villasport que vous avez en annexe.

Adopté à l'unanimité

### **III – JEUNESSE ET SPORT**

#### **COMPLEXE AQUA-RECREATIF VILLASPORT – PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2025**

*Délibération n°2026-161*

*rapporteur : F. BOISSERIE*

FRANÇOIS BOISSERIE : Je vais le résumer quand même. La société RECREA nous a remis son rapport pour l'année 2025 et il est plutôt très positif par rapport à d'autres années qu'on a pu voir, à la fois d'un point de vue financier, puisque le résultat 2025 est excédentaire de plus de 116 000 €. L'année dernière, donc en 2024, le résultat financier était déficitaire pour 25 000 euros. Donc ça, c'était la partie financière. Et d'un point de vue de l'activité, c'est aussi très positif. On a plus de 103 000 entrées en 2025, alors qu'on était à un peu plus de 68 000 en 2024 et 48 000 en 2023. Et en fait, il y a eu notamment un doublement des abonnements sur Villasport. La nouvelle directrice, Céline Vedel, fait du bon travail. Ce n'est pas dire que l'ancien directeur ne faisait pas du bon travail. Mais des fois, quand on change comme ça, ça donne un petit coup de boost. C'est très positif sur les résultats. Et donc, le conseil communautaire a juste à prendre acte de ce rapport.

MONSIEUR LE PRESIDENT : C'est important parce que prochainement on va attaquer le renouvellement de la délégation de service public. Et donc, il va falloir qu'on y travaille très activement. On a l'habitude, ce sera notre quatrième marché de délégation au service public. C'est très important parce que ce que l'on discute lors des négociations, ça évite autant les conflits que l'on rencontre après. Donc, c'est vrai que les grandes difficultés qu'on avait eues sur le précédent contrat, c'était l'énergie, surtout le prix de l'électricité. Les mégawatts étaient dans les 850 euros, même 1000 euros. A présent le prix du Mégawatt est divisé par deux. Donc, vous imaginez que tout ça, c'était des éléments importants qu'il fallait intégrer. A l'époque, on a eu un large surcoût. Donc, moi, je suis vraiment extrêmement heureux que ça marche bien. On avait donc participé à ce surcoût énergétique qui n'avait pas été finalement consommé et ça nous a été rendu. On a utilisé cet argent notamment pour la reprise des couvertures du centre. On en a eu quand même pour 120 000 euros de travaux de rénovation. C'est une structure qu'il faut tout le temps entretenir et maintenir en état. De même, RECREA a refait la pataugeoire extérieure en créant des splash pads, vous savez, des jeux pour les

...../.....

enfants à l'extérieur. Donc en reprenant tout le petit bassin des enfants qui est très important parce que c'est un élément moteur aussi pour l'activité.

Et il y avait aussi la nécessité de changer tout ce qui était ludique à l'intérieur, les bouées, les toboggans, enfin tout ce qui est en plastique. Donc tout ça, ça nous a permis de redonner un peu un nouveau souffle pour le centre aquarécreatif et les résultats sont là. Et moi, j'en suis extrêmement heureux. Malheureusement, on a beaucoup de centres aquarécreatifs qui sont dans le rouge en France, qui doivent fermer, qui sont dans des situations difficiles. En tout cas, moi, la conviction que j'ai, c'est qu'il faut sans cesse réinvestir dans la structure. Une structure qui vieillit et qui n'est pas entretenue, c'est une structure qui va au désastre 10, 15, 20 ans après. Donc là, c'est notre stratégie. Mais le centre, il a 20 ans, je crois. Les années passent. Donc, il est important de le maintenir en état. Et donc, on réinvestit. Mais pour investir dedans, c'est des billets d'entrée de 150, 200 000 euros.

Il y a aussi toute la partie associative qui connaît un grand succès. L'affichage électronique pour le basket et le hand va être changé. Oui, Pierre.

PIERRE MILLET-LACOMBE : la Communauté de Communes participe à hauteur de 900 000 € sur le financement du centre. Donc c'est une structure déficitaire de l'ordre de 800 000 €. C'est important de le rappeler. Ce n'est pas une critique.

FRANÇOIS BOISSERIE : On le sait, on le savait déjà. Et il faut quand même dire que la piscine, elle fonctionne toute l'année et qu'il y a des communes qui font fonctionner leur piscine pendant deux mois de l'année, qui ont un déficit aussi. Et en plus, en ce moment, elles n'arrivent même pas à l'ouvrir ou à l'ouvrir sur des demi-journées. Et une piscine, à partir du moment où on la fait fonctionner et qu'elle fonctionne toute la semaine, qu'elle fonctionne une demi-journée dans la semaine, elle coûte à peu près la même chose. Il y a plein de communes qui n'arrivent pas à ouvrir la piscine parce qu'ils ne trouvent pas de maîtres-nageurs. Mais là, à Villasport, il y a un effort de formation qui est fait par Recréa aussi. Ils arrivent à former des BNSSA.

C'est important pour nous, pour le territoire, pour les gens qui viennent sur le territoire, c'est ça, voilà. Mais c'était bien de dire que ça coûte ça, mais pour moi, c'est un bon coût. Et tous nos gamins des écoles, ils ont droit à la semaine bleue, ils vont à la piscine, ils apprennent à nager. C'est important aussi. Et quand on voit, nous, comment on vivait la piscine quand on était au lycée, on allait à la piscine avec l'école une semaine au mois de juin, une semaine au mois de septembre. C'est aussi un point important pour le territoire. Mais on sait que ça coûte.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Non, mais la question de Pierre est importante puisque c'est l'enjeu de la nouvelle négociation. C'est bien de faire en sorte que la participation de la Communauté de Communes soit contrôlée. Je peux vous assurer que ce sont des débats qui sont assez techniques et sur lequel il faut vraiment être préparé.

EDMOND LAGORCE : le rapport est assez léger. Il faudrait connaître le nombre d'habitants par commune avec les tranches d'âge qui fréquentent la piscine. De plus, le rapport annuel ne présente pas l'année précédente, ce qui ne facilite pas la comparaison d'une année à l'autre. Quand on regarde les coûts salariaux, ils ont baissé de 8 % entre 2024 et 2025. Les recettes commerciales ont augmenté de 14 %.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Juste si tu me permets pour répondre à ta première question, il y a un rapport qui est bien plus complet. Voilà, c'est une synthèse. Le rapport complet, on peut l'envoyer à ceux qui sont intéressés. Mais c'est très intéressant parce que s'il faut s'imprégner de tous les chiffres pour la négociation.

EDMOND LAGORCE : C'est dans le budget, il y a des autres frais. Les autres frais, on ne sait pas ce que c'est. Sauf que quand on regarde les autres frais, c'est quand même 157 000 euros. Sans compensation de service public et sans les frais de siège, c'est un déficit de 750 000 euros, c'est 20 % de moins que le déficit actuel.

Les prix des placements, j'ai vu qu'ils ont baissé un peu.

Voilà ce que je voulais dire. Mais bon, ce qu'il ne faut pas perdre de vue aussi, c'est que normalement, s'il n'y avait pas les compensations d'affermage et les compensations scolaire et club, on aurait un déficit de 740 000 euros.

Comme tu le disais, François, ça permet à des enfants à apprendre à nager et c'est un service public essentiel. Mais il faut bien avoir en tête aussi que ça a un coût derrière. Mais c'est très bien qu'on l'ait ; j'en suis très satisfait. Et après, ça permet d'avoir, quand on a un bilan, d'avoir une idée pour un éventuel passage en régie. On peut passer en régie, par exemple. Et on voit déjà, en regardant ça, ce qu'on pourrait économiser. Moi, je regarderais comme ça, environ 250 000 € pourraient être économisés déjà d'entrée en passant en régie.

LAURENT GORYL : Sur les autres frais, une partie, c'est, en fait, lié aux colonies. C'est ce qu'ils payent à la ville de Saint-Yrieix pour les repas, et au lycée pour l'hébergement. Les colos d'été, qu'ils appellent la sport académie. Tu sais que c'est le lycée qui leur loue 5 euros la nuit par enfant pour la colo. Et c'est la mairie qui fait les repas et les petits déjeuners et on leur facture autour de 21 euros la journée par enfant. C'est des sommes sur les semaines où ils ont 150 ou 120 gamins. Recréa vend une prestation à l'organisme qui s'appelle Action Séjour à Paris, ils leur disent ça coûte tant par jour par enfant, mais ils ont externalisé une partie des services. C'est-à-dire que le logement, l'hébergement, c'est la région, avec le lycée Darnet, et la restauration, c'est nous, ça nous fait une recette. D'accord ? Et je peux te dire que le calcul a été fait de manière tout à fait correcte pour nous. Voilà, puisqu'on doit être autour de 22 euros. On n'a pas que compté l'alimentation. On a compté aussi le coût de notre personnel qui... Alors à midi, ça ne nous pose pas de problème parce qu'on a le centre de loisirs, mais il faut qu'on ait aussi du personnel qui travaille le week-end et qui travaille le soir. C'est-à-dire, en gros, si tu n'as pas la commune de Saint-Yrieix, tu n'as pas action séjour. Et si tu n'as pas action séjour, tu rajoutes 250 000 euros, à mon avis, de déficit. Voilà, ça, c'est le premier point.

Et ce que vous oubliez tous aussi, c'est que Villasport, comme c'était le slogan de l'ancien directeur, ce n'est pas qu'une piscine. C'est-à-dire qu'il faut bien distinguer que dans le Villasport, il y a des salles de sport. C'est-à-dire en gros la piscine ne coûte pas cette somme là parce qu'il faut quand même compter le coût du gymnase, le coût de la salle de lutte, le coût de la salle de judo, le coût de l'électricité, le coût du nettoyage, enfin tu vois ce que je veux dire. Donc en fait c'est pas uniquement un résultat sur la piscine, sur le centre aquatique. C'est sur l'ensemble.

FRANÇOIS BOISSERIE : Il y a des contraintes qui étaient imposées par rapport à ça. Et c'est vrai que quand on compare à d'autres piscines, en fait, il y a tous ces coûts là en plus par rapport à une piscine classique. Et par rapport à la régie, c'est vrai qu'on va aussi se poser la question au moment du renouvellement de la délégation. Peut-être que financièrement, on

...../.....

peut faire quelques économies. Par contre, ça veut dire qu'on a du personnel à gérer. Et en ce moment, ce qu'on disait tout à l'heure, le personnel des piscines, c'est difficile à gérer.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Juste pour compléter ce que dit François. La régie est une hypothèse qu'il faut envisager parce qu'il ne faut pas oublier que si le marché est déclaré infructueux, le passage en régie doit être envisagé donc ça va pas être une option qu'on ne doit pas balayer d'un revers de main parce que par défaut on est obligé de reprendre en régie C'est une hypothèse. La deuxième chose, c'est que la régie, effectivement, ça se résume pas uniquement à 40 000 euros pour les frais de siège. Néanmoins, ils ont une compétence qui est bien réelle. C'est la capacité qu'ils ont à vendre des abonnements. Tout le monde peut trouver des activités dans tous les sens. Je ne sais pas combien de formules existent. Il doit y avoir 30, 40 formules différentes, ce qui fait que tout le monde trouve chaussures à son pied, que ce soit dans les bassins ou dans les salles. Et donc ça, c'est vraiment des professionnels du marketing, c'est-à-dire que là, c'est le réseau Récréa qui apporte sa connaissance, son expérience et sa connaissance du sujet. Et ça, en régie, nous, on ne saura jamais le faire. Donc ça, c'est notre gros point faible. Mais ce qui s'est passé en 2014, c'est que nous avions à l'époque deux sociétés. Il y avait donc Récréa et puis il y avait Vert Marine et nous avons été condamnés. Nous avons été condamnés parce que nous avons retenu RECREA alors que l'offre sociale qu'ils avaient sur leur personnel n'était pas légale. Mais surtout, nous avons été condamnés parce que Vert Marine avait été écartée sans qu'on ait une argumentation suffisamment développée. J'ai donc demandé dans la future assistance à maîtrise d'ouvrage, qu'on maîtrise bien ces éléments. C'est-à-dire qu'il aurait fallu, en 2014, déclarer le marché infructueux. C'est ce qu'il aurait fallu faire à l'époque sur une période, on va dire provisoire de six mois ou d'un an. Mais il aurait fallu à ce moment là passer en régie. Nous avons été condamnés quand même à 115 000 euros ! Ça n'a pas été une petite affaire. Les marchés publics, ça nécessite une vraie connaissance. Et ça, c'est des marchés vraiment très, très particuliers. Donc, le passage en régie ne doit pas être écarté. Tu as tout à fait raison. Mais avec ce bémol sur la connaissance du marketing du marché. Je ne sais pas si Jean-Claude, tu voulais t'exprimer. Donc, je crois qu'il n'y a pas de vote, comme l'a dit François, mais le sujet est passionnant.

Alors, tourisme et culture, donc, c'est Annick qui va nous parler des produits boutiques de l'Office de tourisme

## **IV – TOURISME ET CULTURE**

### **1°/ PRODUITS BOUTIQUE DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL - GRILLE TARIFAIRE**

*Délibération n°2026-162*

*rapporteur : A. HUCHET*

ANNICK HUCHET : Il s'agit en partie de compléter une délibération de février 2026 qui avait approuvé une grille tarifaire pour les produits qui étaient déjà en boutique de l'Office de tourisme de Saint-Yrieix ; ceux du bureau de Ségur avaient été omis. Il s'agit de fixer les prix, d' étoffer l'offre boutique de l'OTI. Les produits ont été sélectionnés par la commission qui s'est réunie le 15 juin dernier. Donc, vous découvrirez de nouveaux produits. Il n'y a pas de

grosse quantité, c'est un peu un test que l'on fait cette année pour voir comment partent ces produits et on en tirera les conclusions à la fin de la saison pour l'année prochaine. Donc je vous laisse regarder les tarifs. Donc il y a des produits qui ont été commandés, ce sont des produits locaux : en bois pour certains, la porcelaine vient des Palloux, d'autres produits sont fournis par LoadingZone. Je vous laisse découvrir ça.

PIERRE MILLET-LACOMBE : où sont fabriqués ces objets ?

ANNICK HUCHET : ce sont des produits essentiellement fabriqués en Limousin.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Oui, c'est tout local, mais il a fallu aussi qu'on essaye de maîtriser les prix. Bon, on aurait pu vous amener quelques objets, mais ça risquait de prolonger le débat. Mais en tout cas, ce sont des objets de qualité, ce ne sont pas des gadgets. Je remercie Nadine qui a beaucoup travaillé dessus parce qu'il a fallu faire la sélection et trouver des produits. Donc, c'est une première action qui va être lancée. Ça va être aussi un marqueur pour nous de voir comment fonctionne cette boutique. C'est la première fois et on pourra ainsi s'adapter à la demande de ceux qui viennent sur cet office de tourisme. Est-ce qu'il y a des questions ou non ? Donc, s'il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, on va approuver cette délibération. Et c'est Sandrine qui va aborder la grille tarifaire des visites guidées de l'office de tourisme.

Adopté à l'unanimité

## **2°/ COMPLEMENT A LA GRILLE TARIFAIRE DES VISITES GUIDEES DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL**

*Délibération n°2026-163*

*rapporteur : S. FUSADE*

SANDRINE FUSADE : Lors de la séance du 24 juillet 2026, le Conseil Communautaire a approuvé la grille tarifaire des visites guidées de l'office de tourisme. Or, au vu de la programmation estivale, un complément doit être apporté pour tenir compte de l'organisation de visite avec des prestataires et d'un reversement d'une partie du tarif de visite aux propriétaires du château de Ségur.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver les tarifs suivants. Donc, il y aura une balade théâtralisée au Chalard le 10 août 2026, avec un tarif, à partir de 10 euros par personne, enfants de moins de 12 ans gratuits et une visite guidée des intérieurs de maisons à Ségur par Elise Chagot.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Merci, Sandrine. Est ce qu'il y a des commentaires dessus ? Lors d'une précédente séance du Conseil Communautaire, nous avons eu quelques questions sur le château de Coussac. Donc on s'est rendu avec Nadine et Monsieur le maire de Coussac à la rencontre de Monsieur le Marquis dans son château. On a été extrêmement bien reçu et on a rencontré quelqu'un d'extrêmement dynamique. Le site est classé deux étoiles au Guide Michelin, ce qui est assez exceptionnel. Vous savez qu'on va également faire l'acquisition du restaurant Le Kaolin. Donc il se trouve que dans ce restaurant, il y a la partie restaurant, mais

...../.....

il y a la partie aussi chambres et vous avez quatre chambres qui donnent directement sur la cour du château. Donc c'est assez exceptionnel. Le marquis est d'accord pour nous aider parce qu'il a un réseau assez important. Il y a des américains qui vont lui affréter des cars de tourisme pour aller visiter son château. Donc il va nous aider pour voir quelles sont les mutualisations qu'on peut envisager entre le château de Bonneval et le restaurant Le Kaolin et quelle possibilité l'on aurait de faire des gîtes ou des chambres d'hôtes. Ce serait plutôt des chambres d'hôtes je pense. Donc on va étudier tout cela de près et il se peut qu'on vous propose ce projet de rénovation de ce lieu pour en faire plus un lieu à vocation touristique avec des échanges qui seront ainsi des interconnexions entre le château de Bonneval et la table du Kaolin, partie restauration comme partie logement. Donc ça c'est un projet qui me paraît extrêmement important et très important aussi pour la ville de Coussac. C'est pour vous dire qu'il y a un dynamisme, là, bien réel. On a également parlé du château de Chauffaille. Dans quelques jours, M. Le préfet devrait recevoir la dernière mouture de la société belge Dreamgest pour savoir s'ils ont la capacité de mener à bien leur projet. Ce serait normalement le 20 juillet que ça va se décider. Mais là, on aura l'occasion aussi de revenir vers vous pour vous tenir au courant. Mais là aussi, le marquis nous a évoqué la possibilité peut être d'un restaurant de luxe et dans le réseau qu'il a. Il est important d'utiliser son réseau. Est ce qu'il y a des questions, des commentaires ? Donc, s'il n'y a pas d'opposition, d'abstention, je te remercie, Sandrine. On va approuver la grille tarifaire. C'est Frédéric maintenant qui va nous parler de la grille tarifaire de l'école intercommunale de musique.

Approuvé à l'unanimité

### **3°/ ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE ET DE DANSE – GRILLE TARIFAIRE 2026-2027**

*Délibération n°2026-164*

*rapporteur : F. DUPRON*

FREDERIC DUPRON : Les tarifs font l'objet d'une augmentation de 2,5 % en moyenne. Cette augmentation inclut aussi les droits d'usage des timbres SEAM, qui sont un système de régulation et de paiement des droits d'auteur et des droits d'administration dans un contexte de reproduction graphique des œuvres musicales.

La 2<sup>ème</sup> décision a pour objectif de reconduire les réductions de tarifs actuellement en cours. En effet, certains élèves peuvent bénéficier de réductions s'ils sont volontaires pour participer aux activités collectives suivantes : l'union musicale, l'ensemble vocal, l'association Lous Bouéradors Arédiens et des groupes de musique à transmission orale. Les réductions s'appliquent aussi aux familles de deux enfants et plus inscrits à l'EIMD. La note de synthèse détaille précisément les tarifs ainsi que les réductions nouvelles qui devraient être appliquées. Il vous est donc proposé d'approuver ces deux délibérations.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Je te remercie beaucoup, Frédéric. Tu t'es rendu à l'école de musique pour rencontrer des professeurs. Je te remercie beaucoup. Vous voyez que les tarifs sont extrêmement compétitifs. On a quand même 200 élèves. Oui, donc une école de musique qui fonctionne quand même très, très bien. Je rends aussi hommage aussi aux professeurs qui sont extrêmement mobilisés. Il faudra certainement aussi qu'on prévoit la rénovation de ce lieu. Vous savez que maintenant, l'artificialisation, il faut oublier. Construire un auditorium, c'est totalement impossible. C'est la rénovation, la restauration. Sur cette école de musique, ce sera plutôt un projet de deuxième partie de mandature. Je pense qu'il faut surtout l'envisager

comme un lieu d'intégration, d'accessibilité aux handicaps pour permettre à tous ceux qui sont malheureusement handicapés de pouvoir venir dans cette structure qu'il faudra qu'on réhabilite et il faudra qu'on étudie les différentes possibilités qu'on aura dans cette réhabilitation. On n'avait pas une opposition avec les professeurs, mais la vision des professeurs, c'était surtout de construire 400, 500, 600 mètres carrés. C'est 2 millions, 3 millions sans subvention. Là, dans le projet que je soumetts, le préfet est très, très favorable à cette problématique du handicap, de l'accessibilité et de l'inclusion. Et donc, nous pourrions avoir un projet à la fois extrêmement exemplaire, mais aussi très, très important. Donc on y travaille dessus. Maintenant, on rénove les immeubles que l'on a dans le centre-ville pour éviter que ça s'étende en périphérie et que le centre soit complètement abandonné. Voilà un petit peu la philosophie.

CHRISTOPHE BREUIL : qu'est-ce qui justifie l'écart entre les tarifs CCPSY et hors CCPSY ?

MONSIEUR LE PRESIDENT : C'est historique. On a la même chose au Centre aquarécréatif. Mais au moins, les écarts sont plus faibles. Frédéric, vas-y.

FREDERIC DUPRON : Je regarde en France ce qu'il se passe au niveau tarifaire des écoles de musique. C'est aussi intéressant de comparer. Au niveau des Comcom, les écarts de prix sont énormes. Ça va de 50 euros jusqu'à 1 200 euros dans certains conservatoires. Donc il faut savoir qu'on est quand même dans des niveaux de prix qui sont très modestes.

LAURENT GORYL : Non, mais après, c'est un choix politique. On entend des gens qui nous disent « on ne peut pas construire à Saint-Yrieix, on préfère aller dans une commune limitrophe parce qu'on paie deux fois moins le foncier ». Le foncier, il sert à payer les services. Et dans les services, il y a l'école de musique. Alors moi, je pense qu'il faut l'assumer totalement. Il faut totalement l'assumer. Après, il y a des communes proches qui nous ont demandé à intégrer la Comcom, à nous d'y réfléchir. Mais on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre.

SANDRINE FUSADE : Après, pour revenir sur ce que vous avez dit, c'était surtout par rapport aux parents qui scolarisaient les enfants chez nous, mais qui n'habitent pas le territoire intercommunal. Je pense aux communes de Dordogne.

LAURENT GORYL : Après, moi, je réponds d'abord, j'ai des lettres des maires pour plus les prendre à l'école. Donc, ça va arriver qu'on ne pourra plus les prendre. Et je crois qu'on ne fait même pas payer en plus ce que la commune devrait nous payer.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Après, c'est vraiment une question que les gens doivent se poser quand ils font construire. Je suis désolé. C'est vrai que la taxe foncière est quand même plus élevée chez nous à Saint-Yrieix. On peut l'avoir dans certaines petites communes sur la Dordogne, mais les services qu'ils proposent aussi sont moins importants. Mais après, on ne peut pas à la fois demander à bénéficier de tous les services. Donc c'est resté comme ça. En tout cas, je pense qu'il ne faut pas trop le changer pour que tout le monde comprenne quand même qu'il y a un retour quand les gens se plaignent de la fiscalité. Non mais c'est très

...../.....

intéressant. Il n'y a pas un écart énorme non plus. Mais je suis content que tu dises que les tarifs sont quand même tout à fait compétitifs avec une grande qualité de l'enseignement.

FRANÇOIS BOISSERIE : On a la question sur tous les tarifs et en fait, c'est toujours trop cher. On le voit dans les écoles où le prix du repas c'est souvent autour de 2,50 euros. Mais en fait dès qu'on passe au collège ou dans une autre commune, on passe à des prix à 4, 5 euros et ainsi de suite. Donc voilà c'est toujours trop cher et là c'est le cas pour l'école de musique en fait c'est vrai que la différence est importante entre les gens qui habitent dans la Comcom et ceux qui sont hors Comcom. Et c'est une chance inouïe qu'on ait de la place pour tout le monde.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Parfait, est-ce qu'il y a d'autres ? Est-ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions sur ces tarifs ? Donc, on va approuver la délibération et je vais laisser la parole à François sur l'association Radio Kaolin et la demande de subvention au titre de l'année 2026.

Adopté à l'unanimité

#### **4°/ ASSOCIATION RADIO KAOLIN – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2026**

*Délibération n°2026-165*

*rapporteur : F. BOISSERIE*

FRANÇOIS BOISSERIE : On a rencontré l'association Radio Kaolin, son président Denis Lespiaut, avec Laurent Goryl il y a plus de trois semaines. Et c'était par rapport à la convention pluriannuelle d'objectifs et moyens qui est signé avec Radio Kaolin et la dernière se terminait le 31 décembre 2025. Et cette convention, elle réglait les relations entre la communauté de communes et la radio qui s'engageait à valoriser, soutenir et participer aux actions menées par la communauté de communes. En contrepartie, la communauté de communes s'engageait à verser une subvention de fonctionnement annuelle à la radio et à désigner des élus pour siéger au sein du conseil territorial de l'association. Bon, donc, il a été dit, et Laurent pourra le compléter, mais il a été dit clairement que, pour nous, le compte n'y était pas tout à fait sur les obligations qu'avait Radio Kaolin et le travail qui était fait. Mais ça valait le coup de leur dire directement. Je pense que le président avait conscience aussi qu'il y avait des choses qui n'étaient pas faites tout à fait comme elles devaient l'être, notamment sur les diffusions de certaines manifestations. Il se trouve que l'association est en difficulté financière.

Sur 2025, il y avait un déficit de 18 000 euros. Et là, les difficultés sont importantes au milieu de l'année, puisqu'il y a même les salaires qui n'ont pas pu être versés sur le mois de juin. Au départ, il y avait une demande de subvention de 30 000 euros. Donc, on a dit qu'a priori, ce n'était pas possible de monter au-delà de 20 000 euros. Et on a affirmé que c'était une subvention qui pouvait être conditionnée à l'activité, à ce qui se faisait d'ici la fin de l'année. Ce qui a été proposé et ce qui vous est proposé ce soir, c'était de verser cette subvention en deux fois. Donc une première partie de 12 000 euros qui serait versée en juillet 2026, donc juste après notre séance, et un solde qui, en fonction de ce qui est fait, du travail qui est fait d'ici la fin de l'année, pourrait être versé en novembre 2026. Et avec la communication des chiffres d'audience, notamment sur le territoire. Voilà ce qui était proposé.

Si la subvention de la Comcom n'est pas versée, on peut dire que Kaolin arrête son activité. Ce serait quand même dommage pour le territoire. Mais Laurent était là aussi.

LAURENT GORYL : D'abord, je crois qu'on a tous un attachement à cette radio. On l'a vu naître. C'est dommage, Jean-Phi n'est pas là, mais c'était un des premiers animateurs bénévoles de cette radio. Moi, je parle à Julien. Il est un peu esseulé. Il fait beaucoup de choses tout seul, et on ne peut pas tout faire tout seul. J'ai été assez virulent vis-à-vis du président. J'ai une totale divergence sur sa gouvernance. D'abord, je pense qu'il faut qu'on sauve Radio Kaolin et qu'on les aide, mais par contre, je pense qu'on en parlera en réunion de bureau, mais il faut mettre en place une convention d'objectifs puisque le président est très têtue. Ce n'est pas grand-chose ce qu'on demande en plus, notamment sur la programmation musicale. Je crois qu'ils se moquent un peu du monde. Je pense qu'il faut qu'on les aide, mais il faut que du côté de Radio Kaolin et de son président - je lui ai dit en face, donc je peux le dire devant tout le monde - qu'il se remette en question sur la démocratie au sein de cette association : déjà qu'on soit réunis, sur les objectifs si tu en es d'accord Patrick, sur les objectifs qu'on lui donne, sur le fait que Julien ne doit pas être tout seul, et que nous on n'est pas là pour payer des journalistes qui sont basés à Limoges. C'est un sujet qui me passionne, je serai toujours un défenseur de Kaolin jusqu'au jour où, s'il n'y a pas de changement dans la gouvernance, on prendra nos responsabilités, vous prendrez vos responsabilités.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Juste pour compléter, moi, je n'ai pas pu être présent à cette réunion, mais je rends vraiment hommage à Laurent et François, parce que ce sont toujours des discussions assez difficiles. Première chose, il faut différencier les salariés de la gestion. Les salariés, je sais qu'il y avait Jacques Ageneau. On les connaissait tous. Rappelez-vous, à l'époque, il y a 20 ans, ils venaient tous nous voir. Chaque fois qu'il y avait une séance du Conseil communautaire, chaque fois qu'il y avait une séance du conseil municipal, le maire, le président de la communauté de communes, les élus étaient interviewés, c'était diffusé le lendemain. Maintenant, plus rien. On parlait tout à l'heure du salon de la Madeleine et du chocolat, il y avait des retours. On entendait à la radio ce qui se passait. Rappelez-vous, il y avait Bernard Platon, la tribune. Donc, tout ça, ce sont des choses qui étaient extrêmement intéressantes, qui captaient l'audience parce que c'était du local. Tout ça a disparu. Mais ça, c'est pas la faute de Julien. C'est vraiment une idée de management qui ne correspond pas à ce que nous, on souhaite. Le salaire de Jacques Ageneau était intégralement pris en charge par la Communauté de Communes. Jacques Ageneau a décidé à un moment donné que lui, il voulait plutôt réintégrer les services. On était content de l'avoir parce qu'il nous a développé la communication. Vraiment, je lui rends hommage du travail qu'il effectuait. Mais on était, à ce moment-là, dans une impasse, une impasse culturelle, une impasse de projet. C'est plus grave qu'une subvention. C'est vraiment une impasse de projet. On n'a plus de projet. Du coup, on n'est plus en accord avec le projet de Denis Lespiaut. Moi, il ne me contacte pas. Il passe systématiquement par ma directrice. Je m'en amuse. Je ne suis pas susceptible, mais je suis toujours assez surpris. Mais elle me transfère les mails, toujours très savoureux, de M. Lespiaut, qui me font toujours sourire, parce que c'est quand même bien écrit, c'est un homme intelligent, mais je ne suis pas d'accord avec lui. Denis Lespiaut, ce n'est pas le président de la Communauté de Communes. Il faut qu'il l'entende, parce que des fois, il m'expliquerait comment il faut faire. Deuxième point, c'est quoi la Convention d'objectifs et de moyens ? La Convention d'objectifs et de moyens, c'est un système qui a été mis en place pour que l'association puisse percevoir des fonds, notamment des fonds européens et de l'Etat. La convention d'objectifs, elle engage les uns et les autres. Mais la convention seule, ça lui suffit parce que ça lui permet d'avoir des fonds. Mais ce qui est marqué dans la convention n'est pas respecté. Il y a un conseil territorial, je n'ai jamais été invité en 10 ans. Jamais. Donc il n'y a pas de conseil territorial. Alors, j'ai demandé à M. Lespiaut comment ça se fait qu'il n'y a pas

...../.....

de conseil territorial. Il m'a dit que depuis le COVID, c'est comme ça, C'est une explication que j'ai trouvée sommaire. C'est l'espièglesque. Quand la question ne l'arrange pas, on l'élude. C'est la politique des années 80. Ce n'est pas ce que veulent nos concitoyens. Ils en ont marre d'écouter Radio-PAC car ils ne veulent plus écouter Radio Kaolin. Je ne suis pas responsable s'ils écoutent Radio-PAC. Je trouve que ce qui a été proposé est extrêmement généreux. Extrêmement généreux parce que... Sincèrement, si ça avait été que moi tout seul, je ne vous aurais pas proposé de subvention. J'aurais attendu qu'ils tiennent leurs objectifs. Les objectifs ne sont pas tenus. Quand les objectifs ne sont pas tenus, le contrat, on l'arrête. Le contrat n'est plus respecté. C'est contractuel, c'est la loi des contrats. Donc, ce qu'on propose, ce n'est plus une convention d'objectifs et de moyens, c'est un partenariat. Vous voyez où on en est. Mais quand on regarde les comptes de Radio Kaolin, il y a des agios, 8 000, 9 000, 10 000 euros d'agio. Est-ce qu'on peut gérer comme ça ? J'étais un défenseur de Radio Kaolin. Mon prédécesseur et moi-même avions des discussions toujours animées parce que j'étais comme certains. Maintenant, je suis un peu désespéré.

Je suis un peu désabusé parce que pendant 15 ans, j'ai soutenu la radio en mettant Jacques Ageneau à disposition, 60 000 euros. On est passé après à une enveloppe un peu moindre, de mise à disposition. On est passé à 20 000 euros. Là, on va passer à 12 000 €. A quoi ça sert de continuer ? J'ai eu un entretien aussi avec le propriétaire du local qu'occupe Radio Kaolin. Si vous saviez les SMS qui sont envoyés, ça en est surprenant. On ne traite pas un propriétaire comme ça alors qu'on ne lui paye pas son loyer. Au bout d'un moment, ce n'est pas parce qu'on est une radio qu'on a tous les droits. On doit respecter nos concitoyens. Et on doit respecter nos auditeurs et ceux qui aident la radio. Ce n'est pas le cas. Donc tout ça, moi, ça commence un petit peu à me fatiguer, après toutes ces années. J'aurais bien aimé être invité au Conseil territorial, je ne l'ai jamais été, alors que c'est inscrit dans la Convention d'objectifs et de moyens. Je crois que c'est Annie qui en faisait partie aussi, du Conseil territorial, si je me trompe. Est-ce que t'as été invitée ?

ANNICK HUCHET : jamais.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Voilà. 10 ans sans invitation. C'est ça, la démocratie ? Mais non, ici, vous êtes tous invités, vous venez tous.

Donc, écoutez, quand la démocratie n'est plus respectée, quand la radio devient maintenant une radio privée, on n'est plus d'accord. Donc, on n'est plus d'accord sur ces objectifs et ces moyens. Écoutez, les 12 000 euros, je pense que c'est vraiment nécessaire parce que les salariés ne doivent pas en subir les conséquences. Mais moi, je ne suis pas responsable non plus de la gestion. Donc, effectivement, je vous demande vraiment qu'on leur donne les 12 000 euros. Mais si d'ici la fin de l'année, rien n'est changé, le financement s'arrêtera sans aucun état d'âme, parce que maintenant, ça commence à suffire. Il faut arrêter que M. le président de l'association Radio Kaolin me prenne pour un idiot. On pourra même le marquer dans le compte rendu. Ça suffit. Voilà, j'en ai ras-le-bol. Vraiment, je remercie Laurent et François qui ont été bien plus patients que moi. Moi, je me serais vraiment beaucoup, beaucoup, beaucoup énervé. Et je trouve, Laurent, que tu as été très modéré. Je t'en remercie. Donc voilà. Mais ça ne doit plus en tout cas être un chantage pour moi. S'ils veulent partir, ils partent. Mais en tout cas, on ne pourra plus continuer comme ça. Je tiens à la radio Kaolin parce que comme nous tous, on est passé sur les studios. On était avec Bernard Platon, on était avec les uns, on était avec les autres. Mickaël Calé. Moi, je rends hommage à Mickaël Calé. Rappelez-vous-en. Il nous a interviewé. Il était là présent... Il était tout le temps là. Dès qu'il y avait un truc, il y avait Michael Calé et Jacques Ageneau. Jean-Philippe Frémont était là.

STEPHANIE TOESCA : Kaolin a vraiment changé. J'ai fait du secrétariat, mais on était sur le terrain. On était proche des gens. Et il n'y a plus ça. Le territoire de diffusion est trop large.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? N'hésitez pas à intervenir.

LAURENT GORYL : L'erreur, mais après si j'ai bien compris, c'est technologique, c'est d'avoir voulu faire de Radio Kaolin une radio de Limoges. L'erreur est là ; à la limite qu'ils s'étendent à l'ouest avec Rochefort-Saint-Junien, ça peut être contesté, mais bon, ils étendent leur zone. Mais les Limougeaux n'écouteront jamais Radio Kaolin, d'abord parce qu'elle s'appelle Radio Kaolin et à Limoges, il y a tellement de radios à Limoges ! Je crois que le Président s'est fait plaisir. Ce qui est embêtant, c'est qu'il se fait plaisir avec nos sous. Voilà. Et ça je crois qu'on lui a dit. Voilà. Et il se fait plaisir avec une programmation musicale lamentable. Lamentable. On fait des tests avec ma femme dans la voiture, je vous ferai rigoler, le soir entre 19h et 22h, vous mettez Radio Kaolin, c'est un truc inconnu, complètement con, vous allez sur Radio Pac, un truc que tout le monde connaît, allez c'est du Goldman, c'est un Johnny, c'est U2, je sais pas ce que vous voulez moi, c'est Santa, vous êtes content, vous revenez sur Kaolin, vous ne connaissez pas. Alors, je sais que Julien fait quelques efforts, même s'il n'a pas forcément le droit, de faire une programmation un peu meilleure, mais ça, il ne veut pas l'entendre. Mais vous n'allez pas écouter la radio ou la musique qui ne vous plaît pas. Peut-être que tout le monde n'a pas mes goûts musicaux, mais 80 % des gens ont mes goûts musicaux, parce que je suis quelqu'un du peuple. Voilà. Qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? Voilà. Ça, je lui ai dit les yeux dans les yeux. Mais il ne veut pas l'entendre. Donc ses reportages ne sont pas écoutés, parce que la musique n'est pas bonne. C'est ça qu'il ne veut pas comprendre. Vous restez sur une radio, quand le reportage est bien, quand la musique est bien, vous restez. La musique ne vous plaît pas, vous zappez, vous avez loupé le reportage. Donc vous avez loupé le travail de Julien. La musique, elle n'est bien que le matin dans son émission, jusqu'à midi. Voilà. Ce n'est pas normal. Je caricature. Désolé, mais ça, c'est la faute du président. Il n'a même pas été capable de me citer les 3 membres du bureau. Vrai ou faux, Maryline ? C'est vrai ?

MARYLINE GRANGER acquiesce.

LAURENT GORYL : Je ne mens pas. Bon. À un moment... Je vais me calmer, parce que sinon...

MONSIEUR LE PRESIDENT : Non, c'est ça. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je pense qu'il faut vraiment qu'on vote pour cette subvention de 12 000 euros, parce que la situation est critique. Est-ce qu'il y a, vis-à-vis de ça, des oppositions, des abstentions ? Donc on va approuver. C'est 12 000 euros. Par contre, pour les 8.000 euros, on aura l'occasion de revenir vers vous, certainement vers le mois de décembre. Nathalie, donc, sur le développement durable et l'environnement.

Adopté à l'unanimité

## V – DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### 1°/ MODIFICATION DU REGLEMENT D'USAGE DU SERVICE DE LOCATION DE VELOS A ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (VAE) – E-SY BIKE

Délibération n°2026-166

*rapporteur* : N. GRENOUILLET

NATHALIE GRENOUILLET : Avant le lancement opérationnel, il y a quelques ajustements techniques à faire, notamment sur le paiement de la caution. Le service de location de vélo à assistance électrique approuvé le 24 février 2026 prévoyait initialement un modèle financier qui reposait exclusivement sur des mandats de prélèvement SEPA, donc pour les loyers et pour la caution de 800 €. Suite à une réunion de cadrage le 6 mai 2026 avec le service de gestion comptable, des ajustements techniques obligatoires doivent être apportés avant le lancement opérationnel. Ça n'impacte pas les tarifs, mais les modalités. Le paiement de la redevance périodique reste inchangé et s'effectuera par titre de recette. Par contre, pour la caution, il y aura la création d'une régie et le traitement de la caution par TPE. La garantie financière ne peut se faire que par l'empreinte d'une carte bancaire, une demande de préautorisation. Donc pour ceci, ça nécessite l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor, adossé à une régie de recette. L'empreinte bancaire devra être renouvelée tous les 30 jours. Ces modifications n'impactent pas les tarifs précédemment votés.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Je te remercie beaucoup Nathalie. Alors, il faut rappeler, c'est une empreinte bancaire pour la caution, c'est à dire qu'il n'y a pas de prélèvement.

Il faut vraiment le dire.

Vous savez, on avait discuté beaucoup sur la caution de ces vélos. On était sur un montant très, très élevé au départ. On l'a réduit à 800 euros. Ces 800 € ne sont pas prélevés, ils ne sont prélevés qu'en cas d'incident, de constat circonstancié sur le fait que le vélo a disparu ou a été volé. Donc ça, c'est la 1<sup>ère</sup> chose.

La 2<sup>ème</sup> chose, c'est que nous pouvons vous présenter les vélos puisque vous les avez là. Donc au début, on voulait faire une animation et qu'on aille tous se promener en ville avec les vélos. Bon, ça paraît compliqué avec la température. Donc dès que le système de problèmes bancaires sera résolu, on va faire une animation. On pourra démarrer l'activité on espère vers le 20 juillet. Les vélos sont fabriqués à La Roche-sur-Yon. Nos services ont fait une formation pour les entretenir et donc ils sont totalement opérationnels. Après chaque location ils seront entièrement révisés et remis en service.

Par ailleurs, je veux remercier Gwendal pour le travail effectué et le sérieux avec lequel a été mené ce dossier. C'est un dossier totalement exemplaire. Nous avons eu les fonds de la préfecture il y a un an. Et un an après, ça va être opérationnel, ce qui fait vraiment un temps assez bref. Et maintenant, le GAL a émis un avis favorable quant au financement de ce projet : la Châtaigneraie s'occupe des fonds européens territorialisés. Le GAL a donc émis un avis favorable pour qu'on ait 44 000 euros de subvention pour faire les abris à vélo. Donc, on aura trois abris à vélo, un à la gare, un à la communauté de communes et un au centre aquarécréatif. Ce seront des abris fermés, qui pourront recevoir ces vélos. Je crois que c'est

18 à 26 possibilités de stockage. Donc c'est une première étape. C'est un lancement, puis on va voir ce que ça donne. L'objectif, c'est de le développer par la suite. Je suis quand même très heureux. C'est un projet sur lequel, au total, nous aurons eu presque 100 000 euros de subvention. Donc il y a des fonds pour ça et il faut aller les chercher. L'avis favorable nous a quand même réjoui parce que c'est vrai que c'est l'accomplissement d'un travail.

De plus, une partie du poste de Gwendal est financé à hauteur de 80 %. Donc c'est une autre entrée financière. Donc vous voyez que ce plan climat air énergie transition avec ses 24 actions assez confuses pour certaines d'entre elles, arrive à quelque chose de concret. Il est bien suppléé par Nathalie, que je remercie aussi, qui se l'approprie, mais elle voit que c'est vraiment technique. Donc, ce qu'on souhaite, c'est continuer à le développer. J'espère que l'an prochain, on reviendra cette fois vers vous avec la navette intercommunale. Mais voilà, c'est beaucoup de travail, de projections à mettre en place. J'espère que le vélo deviendra un roi sur notre territoire, sur notre communauté de communes, avec toutes ces problématiques qui ont été soulevées hier. Il va falloir aussi qu'on travaille sur ça et qu'on voie comment on peut développer ses vélos. Mais ça, il faut tester voir comment ça se passe. Est-ce que là-dessus, vous avez des questions ? Vous pourrez faire un tour de vélo si vous souhaitez. Est-ce qu'il y a des abstentions ou des oppositions à cette délibération ? Donc on valide la délibération et c'est Edmond qui va aborder le rapport annuel d'activité du SICTOM. En tout cas, je voulais te féliciter pour cette belle inauguration à laquelle tu nous as invité. C'était vraiment remarquable. Moi, j'ai tout écouté, j'ai tout compris. En tout cas, bravo parce que c'était un travail très important pour arriver à ce projet-là. Également un temps record avec un autofinancement, avec des emprunts bancaires. C'est admirable. Je le dis sincèrement. Et de voir tout ce recyclage, je crois que tu pourrais nous en parler des heures, mais là, ce n'est que le rapport d'activité que tu dois aborder.

Adopté à l'unanimité

## **2°/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DU SICTOM – ANNEE 2025**

*Délibération n°2026-167*

*rapporteur : E. LAGORCE*

EDMOND LAGORCE : Vous avez tous lu le rapport ? Je vais attendre vos questions... Comme les déchets, c'est très complexe, je vais faire rapidement une présentation. Il y a 3 entités qui interfèrent dans les déchets sur la Haute-Vienne. On a d'abord le SICTOM, qui est le syndicat de ramassage des déchets ménagers, ce sont les camions qui passent en porte-à-porte. Il fait la gestion et la dotation des containers. Il fait de l'animation et de la sensibilisation. Et il gère la relation et la gestion avec les usagers. Et on fait la facturation de la globalité du service.

Après, vous avez le SYDED 87. Il gère les déchetteries. Donc quand il y a un problème de déchetterie, c'est le SYDED. Il y a 24 déchetteries sur le département. Il établit le PLPDMA, le plan local des déchets ménagers et assimilés. Donc, le SYDED, c'est toute la Haute-Vienne hors Limoges-Métropole. Donc, c'est 10 communautés de communes, 175 communes et environ 168 000 habitants. Voilà.

Et il y a une troisième entité qui est importante, c'est le comité d'entente de Limoges-Métropole, qui regroupe la Communauté urbaine Limoges-Métropole, le SYDED 87 et ÉMOLIS 23. Cette entité a été créée en 2020 pour établir le tarif des trois exutoires de

...../.....

déchets. Il y a trois délégués par chaque entité. Ce comité fixe les tarifs de traitement les 3 unités de traitement des déchets.

Le secteur du SICTOM a 2 communautés de communes : 18 communes et environ 21 591 habitants. Donc, globalement, dans les déchets, on va parler des DMA, les déchets ménagers et assignés. Ils correspondent à tous les déchets que vous produisez (les OMR, les éco-points, ceux que vous emmenez à la déchetterie). Donc, sur les 18 communes, on a, en 2025, collecté 8 867 tonnes de déchets, soit environ 410 kilos de déchets par habitant. Au niveau du département, on est à 463 kg/hab. et la région Nouvelle-Aquitaine à 643 kg/hab. Donc, on voit qu'on a un ratio de DMA qui est un peu bas. Et les objectifs de production des DMA prévus dans la loi AGECE, c'est de réduire les déchets.

Quand on regarde les déchets qu'on amène en déchèterie, on constate une baisse de 3 % des apports en déchèterie. C'est important. Si on regarde la collectivité, ça veut dire que là, on trie très bien sur notre secteur et on a un très bon ratio au niveau de la collectivité. Et au niveau des déchèteries, c'est un apport de 5495 tonnes, soit + 6,5 % de déchets. Par contre, sur Saint-Yrieix, on a une diminution de 14% du tonnage qui rentre sur les déchèteries. On a une progression de 3,2% sur Pierre-Buffière, sur Saint-Germain, de +15 %. A Ladignac et Château-Chervix, on a une baisse du tonnage des déchets qui entrent en déchèteries (-19,5 % et -15,7 %). Or, je rappelle que ces deux déchèteries sont appelées à fermer dans le plan départemental des déchèteries du SYDED. Donc, c'est embêtant que ça baisse comme ça, parce que pour se battre, pour les maintenir, ça va être un peu compliqué, mais bon, on va faire tout le nécessaire pour les maintenir.

Ensuite quelle est la quantité de déchets la plus importante par catégorie ?

Ce sont les déchets verts qui représentent 30 % des déchets et les encombrants. C'est-à-dire qu'on a les encombrants et les déchets verts. Les déchets verts, c'est 50 % des encombrants C'est pour ça que l'année prochaine, les tontes de pelouse, les feuilles et les fruits ne seront plus collectés en déchèteries. Ils sont compostables.

Si on regarde le tonnage des ordures ménagères, il a baissé de 15 %. En 2024, on était à 80 kg par an et par habitant. En 2025, on est à 64 kg. On a énormément baissé les ordures ménagères. Le SYDED est à 134 kg d'ordure ménagère et la Nouvelle-Aquitaine à 190 kg. On a le meilleur ratio, que ce soit en ordure ménagère ou en collecte sélective.

SANDRINE FUSADE : dans ces conditions, le tarif va peut-être baisser.

EDMOND LAGORCE : Il faut regarder ce qui se passe sur les autres territoires. Ils ont des rations plus élevées. Si vous prenez ELAN, l'abonnement est à 296. La levée est à 11 euros. Et nous, c'est 2,50 euros/levée.

Après, j'entends, quand tu vois le dépôt des écopoints. C'est des gens qui mettent des trucs autour, on va les déchirer pour identifier les usagers indécents et les verbaliser.

Il faut sensibiliser les usagers. On est d'accord.

FRANCOIS BOISSERIE : Ce n'est pas aussi simple que ça. Les gens qui déposent les sacs d'ordures sur les écopoints se sont aussi beaucoup professionnalisés. Et avant de trouver des lettres avec des noms, parfois c'est difficile...

EDMOND LAGORCE : Le problème aussi, là, c'est un problème de fond. Il faut mettre des caméras, mais il ne faut pas mettre des caméras pour faire joli, il faut verbaliser. Parce qu'on a trois caméras, je rappelle, et je suis désolé.

Sinon, on a des résultats excellents. Au niveau du coût de fonctionnement du service, on est à 2 718 645 €, soit 125,92 €/hab. Si l'on regarde le coût de traitement, il s'élève à 12,08 € par habitant. Au titre de la péréquation, on verse 921 287 euros au SYDED, soit 42,67 € par habitant. Pour la gestion des hauts de paix, c'est 13,80 €/hab.

Après, quand on regarde l'évolution des coûts des traitements des ordures ménagères, en 2020, on était à 120 euros la tonne. En 2025, on était à 175 euros la tonne. Ce qui fait plus 55% de hausse de coût de traitement. Ce sont des tarifs qui sont imposés. Tout ce qu'on a bien fait, c'est de diminuer la quantité d'ordures ménagères. Ça a permis aussi de limiter les frais. Sur les 5 dernières années, je vais vous donner quelques chiffres :

- coût de collecte et traitement des OMr : 120 euros la tonne en 2020, qui est passé à 165 en 2025.

- Par contre, où le Cito avait les moyens de jouer, c'était sur le coût de la collecte. On était en 2020 à 894 000 tonnes de collecte. On est en 2025 à 667 705 tonnes.

- Et le coût de traitement des ordures ménagères – ça veut dire la baisse des ordres ménagères – on paye un traitement en 2020 à hauteur de 478 825 € et on paye en 2025, 230 000 €.

Et quand on prend les dépenses de fonctionnement du site entre en 2020 et 2025, j'ai une baisse de 20 000 euros. Donc, mon budget de fonctionnement a baissé de 2 %. Donc c'est bon d'avoir ces chiffres en tête car la mise en place de la tarification incitative a été bénéfique. Vous pouvez le lire et poser toutes les questions.

JEAN-CLAUDE DUPUY : J'ai assisté à la conférence des présidents des SYDED. C'est une instance qui n'est pas tout à fait le bureau du SYDED. C'était la première réunion de la mandature où j'ai appris pas mal de choses. Effectivement, on a fait le point sur la situation financière actuelle et les perspectives financières. Effectivement, c'est un peu inquiétant parce qu'entre les dépenses supplémentaires de carburant, les constructions nouvelles, les déchets, la taxe, la taxe sur les activités polluantes, en gros, la construction d'un siège, le fameux incinérateur qui doit être construit, c'est estimé à 180 millions d'euros. Tout ça, ce n'est pas pour vous démoraliser, mais c'est des dépenses qui vont arriver dans 10 mois et les années à venir. J'ai un petit avis sur le fonctionnement de tout ça. Je crois quand même que certains représentants de cette réunion sont du même avis : il faut rationaliser au niveau départemental tout ce qui est traitement des ordures ménagères, des déchets. Parce que là, il y a plein de modes de gestion dans les syndicats. Il y a des régies, il y a des contrats de DSP. Et puis, il y a surtout une chose qui n'est pas normale, c'est que l'agglomération de Limoges ne fasse pas partie du syndicat départemental. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de péréquation. Je ne sais pas si on arrivera un jour à créer un syndicat départemental.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Merci, Jean-Claude. Frédéric, peut-être que tu voulais intervenir ? Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou des questions ? T'as une minute. T'as une minute, Edmond, une minute.

EDMOND LAGORCE : Ça veut dire qu'à chaque fois qu'on a posé une tonne de déchets, en 2017, on payait 15 euros la tonne de taxes qui allaient dans les caisses de l'État. En 2025, 65 euros. Et en 2030, ce sera 95 euros.

Et puis, il y a la construction du nouveau four. Ce nouveau four, c'est 98 tonnes, c'est 157 millions d'euros. Il faudra rajouter les études. Il faut 180 millions d'euros pour en faire un. Sur ce four, on n'a pratiquement pas de subventions. Peut-être qu'on ira chercher 10 millions ou tout emprunter. Et même si on le rembourse sur 30 ans, le coût de traitement à la tonne des endroits ménagères va augmenter

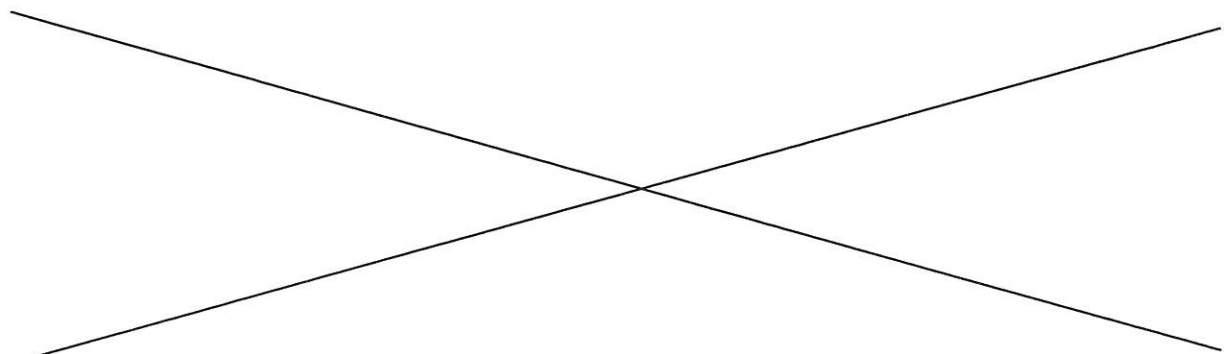
En outre, l'Europe qui est passé, vous avez entendu parler de la taxe carbone ? Cette fameuse taxe carbone, ils ont envisagé de la mettre sur les fours d'incinération à 80 euros la tonne. Pour l'instant, ce n'est pas fait. Donc, quand on a fait l'étude du jour, on a demandé un système de traitement pour récupérer le carbone, pour 6000 tonnes, qui est loin de tout capter. Mais ça représente un surcoût à l'installation. On verra la taxe, car on ne peut pas mettre des sommes astronomiques là-dessus.

Une deuxième chose qui va impacter très fortement le coût du service Omr : l'Etat français est condamné tous les ans par l'Europe parce qu'on n'atteint pas notre objectif de recyclage du plastique. Donc, tous les ans, l'Etat est condamné à verser 1,5 milliard tous les ans à la communauté européenne parce qu'on recycle à peu près 26 % du plastique. Donc, derrière ça, il y a le lobby de ceux qui fabriquent les bouteilles en plastique. Il y a une loi en France qui impose qu'en 2040, il ne devrait plus y avoir de bouteilles plastique commercialisées, que ce soit pour l'eau, pour n'importe quoi. On va les remplacer par du verre. Et eux, derrière, les lobbies, les fabriques, les plasturgistes, sont montés au créneau auprès du président de la Commission européenne, et ils ont dit qu'on n'a pas les solutions. On va mettre une consigne, une fausse consigne sur le traitement plastique. Donc, on va installer des récupérateurs dans toutes les grandes surfaces. Et quand vous ramenez votre bouteille en plastique, vous aurez 20 centimes de remis. La problématique, c'est que les 20 centimes seront rajoutés sur le prix du litre d'eau.

MONSIEUR LE PRESIDENT : On va devoir clôturer, parce que là... Je vais te couper, mais là, ton temps de parole est largement dépassé. Voilà. Il faut que tu conclues. Il faut que tu conclues. Il a conclu. T'as conclu, c'est parfait. Excuse-moi de te couper, mais on a encore beaucoup de choses Donc on prend acte de la présentation du rapport d'activité du SICTOM pour 2025.

FRANÇOIS BOISSERIE : Il y a la facturation de la redevance via la redevance. Maintenant il n'y a pas que des avantages, parce que quand tu regardes les premières choses que les foyers en difficulté arrêtent de payer, ce sont les factures qui arrivent des collectivités, donc c'est la cantine, c'est l'eau et les ordures ménagères. Et là, les impayés sur 2025, ça explose maintenant.

MONSIEUR LE PRESIDENT : On va clôturer le sujet parce que j'ai bien peur qu'à 22h, on y soit encore. Et donc, l'objectif, c'est d'aller vite et être efficace. Donc, logement et cadre de vie.



## VI – LOGEMENT ET CADRE DE VIE

### CREATION D'UNE PEPINIERE DE LOGEMENTS A SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE

*Délibération n°2026-168*

*rapporteur : P. DARY*

MONSIEUR LE PRESIDENT : nous allons aborder un sujet aussi important, c'est la création d'une pépinière de logement à Saint-Yrieix-la-Perche, qui sera donc destiné aux professions de santé, élève infirmier, élève aide-soignant, stagiaire médecin. Donc, en lien avec le logement, avec l'activité de professionnels de santé dans les déserts médicaux et la problématique de la démographie médicale. Pour cela, il faut actualiser le plan de financement prévisionnel, l'inscrire formellement dans le plan climat et énergie transition. Je vous ai dit tout à l'heure l'importance du PCAET en termes de moteur de subvention pour nos projets. C'est un document de référence pour décliner opérationnellement les objectifs du territoire à travers des actions dotées d'un porteur, d'un partenaire, d'un budget prévisionnel et d'un indicateur de suivi.

On a là, avec cette pépinière de logement, des enjeux territoriaux. C'est mobiliser le foncier et le bâtiment existant, accompagner la production de logements adaptés aux besoins locaux. Son inscription dans le PCAET permet d'intégrer une logique transversale de transition en cohérence avec l'axe relatif à la mobilité, à l'urbanisme durable et avec les objectifs de réduction de l'artificialisation. Donc on vise à concilier l'offre de soins et l'offre en logements sur le territoire. Donc ce qu'on propose, c'est ce plan de financement. Ce dont on parle, c'est la Villa Bonhomme, qui était le nom de l'ancien propriétaire, qui se situe place de la Nation en bas de la place de la Nation, à côté du magasin des piscines.

C'est une friche, c'est complètement délabré à l'intérieur. L'extérieur est à peu près conservé. C'est un bâtiment que la communauté de commune a acheté à la commune il y a 3 ans pour un montant de 200 000 euros, sachant que la commune avait déjà investi sur ce bâtiment en ayant fait un suivi de toiture. Donc, c'est quand même un bâtiment qui, malgré tout, est sain. L'Etat nous attribue une subvention au titre du Fonds vert, même si ce n'est pas encore signifié, mais c'est un engagement du secrétaire général ; on aurait 700 000 euros de financement pour ce projet.

Dans la mesure où c'est structurant, la région nous accompagnerait également. Madame Hernandez, vice-présidente du conseil régional et François Vincent sont venus. Je leur ai montré les lieux. Ils ne sont pas engagés, mais ils considèrent que c'est très structurant.

J'espère qu'on aurait également 48 000 euros du département pour un montant d'investissement total de 1 871 000 euros. Il nous resterait donc un autofinancement de 1 023 000 euros que nous pourrions, on va dire quasiment financer par les loyers. On aurait ainsi entre 12 et 15 logements avec des logements qui s'inscrivaient dans des loyers maîtrisés, éligibles à l'APL. Cela permettrait à ces jeunes professionnels de santé de venir déjà travailler sur le territoire en tant qu'élèves, puis après de s'y installer.

Donc c'est un projet extrêmement important, structurant.

...../.....

Il a fallu 2 ans pour le monter. On était en panne parce que ça a été difficile de vous présenter un projet aussi important avec un autofinancement qui serait de 100 %. Il est donc limité pour nous à 55 %.

Je remercie beaucoup le secrétaire général ; il cherchait un projet prêt et rapide à mettre en place. Donc, nous, l'étude, la pré-étude a été entièrement réalisée. Reste la problématique de l'accès à cet immeuble par l'arrière, puisqu'on a la VEFA qui est riveraine de l'immeuble. C'est l'immeuble tout à fait moderne qui se situe en avant de la poste. Et donc, il faut résoudre cette problématique d'accès par l'arrière, déjà pour faire les travaux et puis, ensuite, pour permettre aux futurs visiteurs d'avoir accès à cet immeuble.

C'est un projet extrêmement important que m'a confié mon prédécesseur. Je dois vous dire que quand il m'a proposé ce sujet, c'était vraiment difficile. Je crois qu'en tout cas, c'est bien pour nous puisque la commune l'avait acheté il y a une dizaine d'années. Sans savoir trop ce qu'elle allait en faire. Et voilà, le projet est maintenant mur.

Et donc je serai très heureux que vous me l'approuviez. C'est un dossier qu'on dépose un peu en urgence. Il n'était pas à l'ordre du jour du bureau parce que tout simplement, on n'avait pas le financement prévu. C'est vraiment exceptionnel. 700 000 euros de fonds verts sur une enveloppe de 2,5 millions au niveau départemental.

C'est la troisième fois que la Communauté de Communes obtient du Fonds vert. La première fois, c'était 550 000 € de fonds verts pour l'office de tourisme. Le deuxième, c'était 350 000 € pour Ségur. Et là, c'est la troisième enveloppe de 700 000 €. Je vous rappelle qu'on sera presque à un million d'euros de financement de l'État en 2026. 1 million d'euros ! Donc, l'État est vraiment derrière nous. Donc, moi, je suis extrêmement heureux de la confiance qui nous est ainsi accordée. Est-ce qu'il y a des questions ? Donc s'il n'y a pas d'opposition ou d'abstention, on va aller sur les ressources humaines. Et c'est Jean-Claude qui va aborder la création de postes d'adjoints techniques.

Adopté à l'unanimité

## **VII – RESSOURCES HUMAINES**

### **1°/ CREATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE**

*rapporteur : J.-Cl. DUPUY*

JEAN-CLAUDE DUPUY : nous avons la chance d'avoir une équipe technique qui donne satisfaction pour l'entretien des bâtiments et des espaces naturels. Donc ce sont des postes qui sont pourvus. Ce sont des emplois qui sont pourvus. Donc il ne s'agit pas de créer des emplois, il s'agit de créer le poste qui correspond à ces emplois. Donc il vous est demandé d'approuver la création d'un poste.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Donc est-ce qu'il y a des questions ? Ca concerne nos services, c'est des décisions tout à fait concrètes. Il n'y a pas d'opposition ou d'abstention, donc on va approuver la délibération et c'est Francis qui va nous aborder la reconduction de l'emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de deuxième classe.

**a) Adjoint technique à temps complet**

*Délibération n°2026-169*

Adopté à l'unanimité

**b) Adjoint technique à temps non complet**

*Délibération n°2026-170*

Adopté à l'unanimité

**2°/ RECONDUCTION DE L'EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE SPECIALISE EN FLUTE**

*Délibération n°2026-171*

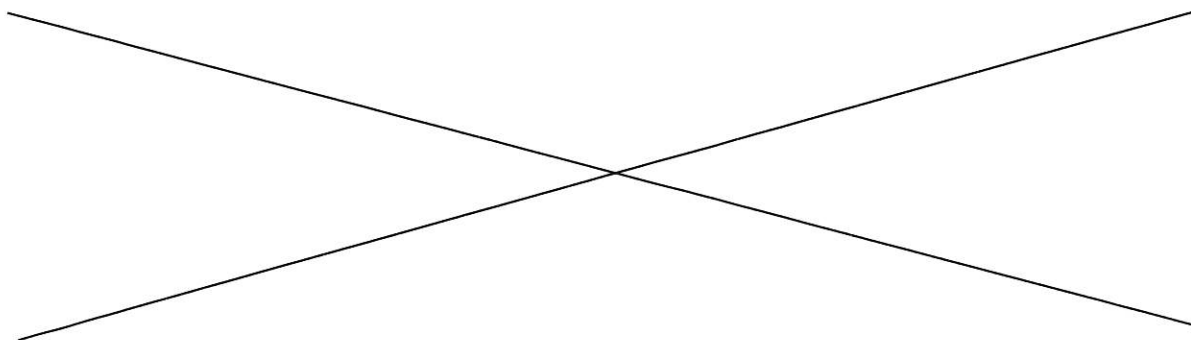
*rapporteur : F. DELORT*

FRANCIS DELORT : Les cours de flûte continueront à être dispensés à l'école intercommunale de musique et de danse. Lors de la prochaine année scolaire, dès lors, il est proposé de reconduire le contrat d'assistant d'enseignement artistique à temps non-complet de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est proposé au Conseil communautaire de reconduire l'emploi permanent d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe spécialisée en flûte à temps non complet, (13/20<sup>ème</sup>), pour une année à compter du 4 septembre 2026, de préciser que les missions à assurer sont définies dans la fiche de poste, de fixer la rémunération sur la base du 7<sup>ème</sup> échelon.

MONSIEUR LE PRESIDENT : on est toujours dans la même dynamique que tout à l'heure. S'il n'y a pas d'opposition, d'abstention, on va approuver cette délibération. Et c'est Jean-Claude Frachet, qui va aborder la mise à disposition de la musicienne intervenante en milieu scolaire.

Adopté à l'unanimité



**3°/ COMMUNE DE SAINT-YRIEIX – MISE A DISPOSITION D'UNE MUSICIENNE INTERVENANTE  
EN MILIEU SCOLAIRE**

*Délibération n°2026-172a*

*rapporteur : J.-Cl. FRACHET*

JEAN-CLAUDE FRACHET : Madame Christelle Costa, assistante d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe, assurant les cours individuels de trompette, les cours d'ensemble de formation musicale à l'école intercommunale de musique et de danse, est titulaire du diplôme universitaire de musicien intervenant, permettant l'enseignement de la musique en milieu scolaire. Cette compétence étant municipale, Madame Costa est mise à la disposition de la Commune de Saint-Yrieix pour dispenser la musique dans les écoles primaires Marc Debusschère et Eugène Lagorce du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 août 2026 à hauteur de 10h30 hebdomadaire. Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire de mettre à disposition Mme Christelle Costa, à hauteur de 10h30 hebdomadaire, au bénéfice de la Commune de Saint-Yrieix du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Merci Jean-Claude. Là aussi, c'est tout à fait classique, habituel. Je suppose qu'il n'y a pas d'abstention d'opposition, donc on approuve.

Adopté à l'unanimité.

**4°/ COMMUNE DE SAINT-YRIEIX – MISE A DISPOSITION D'UN MUSICIEN-ANIMATEUR  
CULTUREL**

*Délibération n°2026-173a*

*rapporteur : M. DESMOULINS*

MURIEL DESMOULINS : Monsieur Olivier COSTA, assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe assurant les cours individuels de batterie, des cours d'ensemble et de formation musicale à l'école intercommunale de musique et de danse, est un très bon animateur. Il a une capacité naturelle à transmettre et fédérer. C'est pourquoi, il est proposé de le mettre à disposition de la commune de Saint-Yrieix pour son service culturel et notamment son projet micro-folie. Il est ainsi proposé au Conseil communautaire de mettre à disposition M. Olivier Costa à hauteur de 8 heures hebdomadaires au bénéfice de la commune de Saint-Yrieix du 1<sup>er</sup> septembre 2026 au 31 août 2027, et d'autoriser le président à signer la convention de mise à disposition.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Merci Muriel. Là aussi, c'est classique, il n'y a pas d'abstention, d'opposition ? Donc on approuve.

Adopté à l'unanimité

## 5°/ RENOUVELLEMENT D'UN EMPLOI NON-PERMANENT DE CHARGE DE PROJET PCAET

Délibération n°2026-174

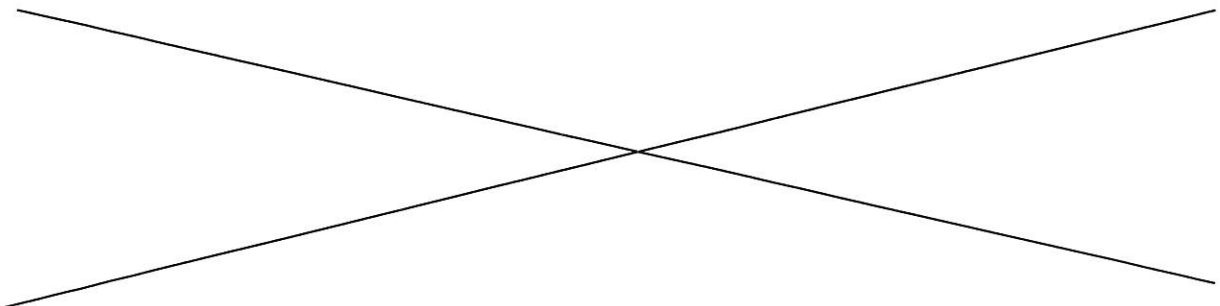
rapporteur : N. GRENOUILLET

NATHALIE GRENOUILLET : On partage un emploi sur le PCAET entre deux communautés de communes : Pays de Saint-Yrieix et Briance Sud Haute-Vienne. Gwendal a été embauché sur un contrat de projet de 2 ans, le 14 octobre 2024. Ce type de contrat permet aux collectivités, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, de recruter un agent pour un contrat de durée déterminée. Et l'échéance de ce contrat, c'est justement jusqu'à la réalisation du projet. Ça peut être fait sur une durée maximale de 6 ans. Ce projet n'est pas terminé. Il est donc proposé au Conseil communautaire de renouveler l'emploi non-permanent à temps complet du chargé de projet PCAET en application des articles L.332-24 à L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique, de préciser que les missions assurées sont définies dans la fiche du poste, de fixer la rémunération sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du 2<sup>ème</sup> grade du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux.

MONSIEUR LE PRESIDENT : C'est un sujet extrêmement important. Je ne pensais pas qu'il pouvait y avoir des retombées aussi conséquentes et aussi importantes. Donc, il faut continuer de travailler, continuer de développer. Là aussi, je lance un appel à tous les élus des autres communes. On peut développer beaucoup, beaucoup de projets. On a une possibilité, c'est les chaudières à granulés. J'en avais parlé avec Monsieur le maire de Coussac. Je crois qu'il y en avait pour 300 ou 400 000 euros. Je pense que des chaudières à granulés pourraient être financées avec le PCAET à hauteur de 80 %, ce serait un projet extrêmement intéressant pour les communes. On a la matière première avec Rousseau. On a des chaudières à granulés maintenant qui sont de forte capacité. Ce sont des sujets comme ça qui sont extrêmement importants plutôt que d'aller sur des choses qui sont bien plus compliquées, bien plus techniques. Voilà donc, c'est des idées.

On peut en avoir beaucoup dans le plan climat et énergie. Ce n'est vraiment pas fermé. Au contraire, c'est ouvert. Ce que je peux vous dire, en tout cas, c'est que l'État n'a plus beaucoup d'argent. Nous, on n'a plus beaucoup d'argent. Mais il y en a encore pour des projets ciblés. Et si vous répondez à la cible, c'est carton plein. Et ça va vite. Chaque fois, le secrétaire général me téléphone le 15 juin pour avoir un projet le 25 juin. Donc, il faut que j'en ai tout le temps sous la main. Et je sors le projet. C'est comme ça qu'on fait. Mais là, je commence à être un peu à court sur le PCAET. Est-ce que là-dessus, il y a des oppositions, des abstentions, des questions ? Donc on va approuver le renouvellement de cet emploi non permanent qui ira sur une longue durée.

Adopté à l'unanimité



...../.....

## **VIII – AFFAIRES FINANCIERES**

### **1°/ BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – ADMISSION EN NON-VALEUR**

*Délibération n°2026-175*

*rapporteur : Ph. GROLAUD*

PHILIPPE GROLAUD : Ce ne sont pas des grosses sommes mais malheureusement ça concerne des créances qui ne sont pas payées au niveau du SPANC. À ce jour, toutes les poursuites engagées par les services concernés n'ont pas permis de les encaisser. Par courrier du 3 juin 2026 le comptable public demande d'admettre en non-valeur les créances figurant sous l'état des produits irrécouvrables transmis et arrêté à la même date. Cet état sera joint à la présente délibération et le mandat sera émis à l'article 6541. Donc il est proposé d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 181 €.

MONSIEUR LE PRESIDENT : on a toujours des admissions en non-valeur ; ça revient à ce que disait François sur la capacité que les gens ont à régler leur facture ou à ne pas les régler. Mais ça va mieux quand même, on en avait bien plus au niveau du SPANC. On a mis en place des méthodes un peu plus efficaces pour s'assurer que le paiement soit assuré. Est ce qu'il y a des oppositions ou des abstentions ? Donc, on va approuver ces admissions en non-valeur.

Adopté à l'unanimité

### **2°/ BUDGET PRINCIPAL – ADMISSION EN NON-VALEUR**

*Délibération n°2026-176*

*rapporteur : M.-L. MORAND*

MARIE-LUCE MORAND : Au titre du budget principal, certains titres demeurent impayés à ce jour, malgré les poursuites engagées par les services de la Trésorerie, ou concernent des créances de faible montant. Dès lors, par courrier en date du 3 juin 2026, Monsieur le Comptable public sollicite l'admission en non-valeur des créances figurant sur l'état des produits irrécouvrables n°7824570912, transmis et arrêté à la même date. Cet état fait apparaître un montant total de 4 093,49 euros, dont 3 860,31 euros émis au nom de la société. Soirat et compagnie représentée par M. Martinez au titre de loyer impayé. Cette société était liée à la collectivité par un crédit-bail dont elle a levé l'option d'achat. Il est proposé d'exclure ce montant des admissions en non-valeur proposée par le comptable public et de poursuivre les démarches de recouvrement relatives à ces loyers impayés. En conséquence, seule la somme de 233,18 euros sera admise en non-valeur. L'état détaillé sera annexé à la présence et un mandat sera émis à l'article 6541.

MONSIEUR LE PRESIDENT : alors l'affaire Martinez, elle est quand même extrêmement intéressante. Et c'est dans ce café qu'il y avait ce fameux crédit-bail lié à ce grand bâtiment qui était un bâtiment industriel sur lequel s'est créé ce café et un appartement à l'étage. Ce café ne fonctionnait pas très bien. Et on s'est dit qu'il fallait qu'on s'occupe de ça. Donc, j'ai été sollicité par M. le Maire de Coussac pour voir ce qu'on pouvait faire et quel soutien on pouvait apporter à ce café. Donc, j'y suis allé. Puis, on a vu que malheureusement, l'affaire était trop avancée pour faire quelque chose. Ils étaient déjà en liquidation judiciaire et on a été sollicité par M. Martinez pour racheter ce local à qui j'ai indiqué qu'il nous paraissait souhaitable qu'il règle sa dette. Il me dit qu'il n'en voyait pas la nécessité et que finalement la Communauté de Communes pouvait acheter son local sans qu'il ne règle sa dette. Vous voyez comme quoi des fois on retrouve les gens dans le circuit. Donc si vous voulez je suis quand même un peu surpris, que les services fiscaux qui doivent récupérer ces valeurs ne les retrouve facilement dans le circuit ; ils disparaissent complètement aux yeux des services fiscaux. Je ne sais pas comment ils font, mais c'est quand même très étrange. La somme est quand même conséquente. J'espère qu'on va la récupérer quand même parce que le bâtiment est à vendre. Si vous allez sur le bon coin, vous allez trouver ce bâtiment à vendre pour 80 000 euros. On me dit qu'on ne peut pas trouver la personne qui vend ça. C'est quand même étrange. Vous avez des gens qui vendent quelque chose sur le bon coin, mais on ne les retrouve pas. Je ne sais pas comment ils vont faire pour la vente. Est ce que ça va être une vente qui va se passer au Paraguay ou je ne sais où, mais c'est quand même surprenant. Enfin bon, voilà la petite histoire. Mais donc, je vous propose d'admettre en non valeur, mais uniquement les 233,18 parce que là, on ne pourra jamais les récupérer. Est ce qu'il y a des oppositions, des abstentions ?

Adopté à l'unanimité

### **3°/ BUDGET PRINCIPAL 2026 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

*Délibération n°2026-177*

*rapporteur : F. BOISSERIE*

FRANÇOIS BOISSERIE : Cette délibération concerne le budget principal et c'est la première décision modificative. Elle n'est pas très importante, en fait ce sont des ajustements. Donc, au niveau des recettes de fonctionnement, on ne connaissait pas le montant des recettes fiscales au moment où on a fait le budget. Donc, on les ajuste, là, sur cette DM. C'était le cas de la dotation d'intercommunalité, de la dotation de compensation des groupements de communes et de la dotation de compensation de taxes professionnelles qu'on avait votées sur les bases de l'année dernière. Pour les dépenses de fonctionnement, on ne connaissait pas, lors du vote du budget, le montant demandé par le SIRTOM pour la gestion des ordures ménagères des communes de la Corrèze. C'était pareil, c'est intégré dans cette DM. Et sur la GEMAPI, c'est un ajustement de compte sans incidence budgétaire. Mais par contre, avec ces modifications, le virement à la section d'investissement est diminué de 24 639 euros. Donc, on retrouve ce montant sur la section d'investissement en recettes, où le chapitre 021, virement d'investissement, est diminué de 24 639 euros. La section de fonctionnement est réduite de 24 639 euros. On en a profité pour intégrer les subventions qui ont été entre-temps notifiées dans cette DM. Et il y a une modification importante, mais c'est par rapport au fonds de compensation de la TVA qui, jusqu'à maintenant, était perçu sur l'année en cours par les communautés de communes. Et en fait, là, on va repasser à N+1. Donc il a fallu qu'on

supprime cette recette de notre budget. Donc, vous retrouvez tout ça dans le tableau qui est joint à la délibération avec les montants.

MONSIEUR LE PRESIDENT : C'est surtout une DM d'ajustement. Et on est toujours un peu inquiet de savoir si les montants que l'on met correspondent à ce qu'on va recevoir exactement. Voilà, vous voyez que la méthode qu'on utilise est la bonne. On a quand même très peu d'écart. Je remercie nos services financiers, Karine, qui s'en occupe vraiment admirablement bien. Ce qui nous intéresse aussi beaucoup, c'est est-ce que l'État se désengage de plus en plus ou non ? Et en fait, bon, ça se maintient pas trop mal sur les dotations d'intercommunalité, les dotations de compensation. Je vous rappelle qu'on était impacté certainement par le dispositif DILICO. C'était une ponction qu'on prenait sur les communautés de communes. On y a échappé cette année, mais le montant était quand même, je crois, de 120 000 ou 130 000 €. Donc, c'était pas rien. Certaines intercommunalités comme celle de Saint-Junien ont eu 700 000, 800 000 € de ponction sur leur budget. Donc, c'est absolument énorme, tout simplement parce qu'ils ont un tissu industriel important. Donc, c'est pas mal.

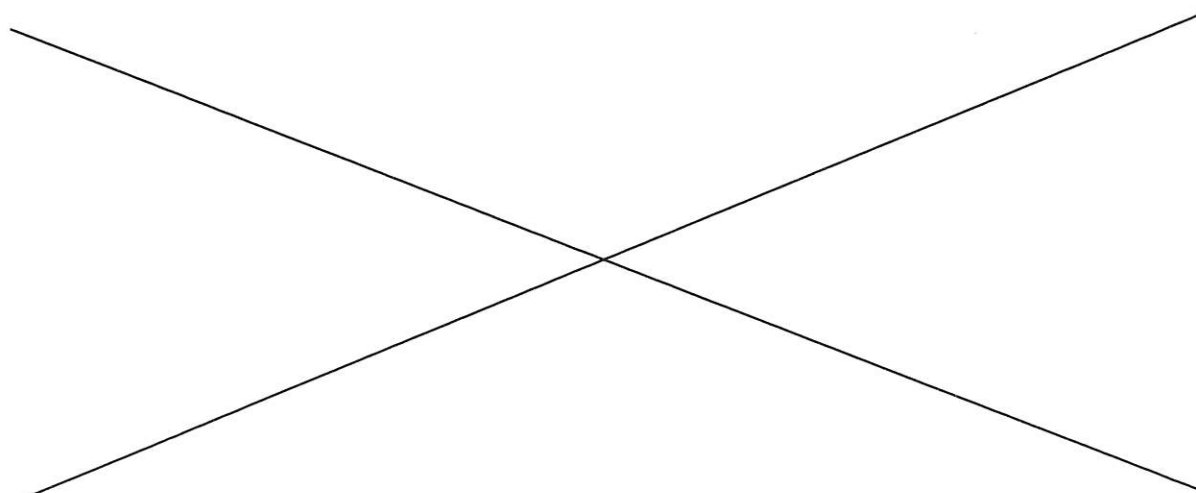
FRANÇOIS BOISSERIE : Mais j'ai juste oublié de préciser que pour compenser, on a augmenté le montant de l'emprunt qu'on ne réalisera pas, mais pour équilibrer il est nécessaire de le faire apparaître.

MONSIEUR LE PRESIDENT ; Ça fait pas mal d'années qu'on inscrit un emprunt qu'on ne réalise pas. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition ou d'abstention. C'est très technique. Lorsqu'on parlera du budget, je pense qu'on aura l'occasion de rentrer un peu plus dans le détail.

JEAN-CLAUDE DUPUY : Je vois que l'État se sert de notre trésorerie pour améliorer la sienne grâce au décalage d'un an du reversement du FCTVA.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Tout à fait. C'est ça, c'est exactement ça. Heureusement, ça n'a pas un impact très fort parce qu'on a un budget d'investissement très important qu'on ne réalise pas en totalité. Et c'est ça qui nous sauve. Sinon, on serait bien ennuyé. Donc, je suppose qu'il n'y a pas d'opposition ou d'abstention. Donc, on approuve cette délibération.

Adopté à l'unanimité



## IX – ADMINISTRATION GENERALE

### 1°/ DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX

*Délibération n°2026-178*

*rapporteur : C. BREUIL*

CHRISTOPHE BREUIL : la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification permet à tout élu local de pouvoir « consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques ». Il appartient ainsi à chaque collectivité concernée de nommer un référent déontologue par l'adoption d'une délibération spécifique.

Ainsi, sur la base de la liste de référents déontologues soumise par l'ADM 87, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de désigner Maître Jacques VAYLEUX, avocat honoraire au barreau de Brive en Corrèze, jusqu'à l'expiration du mandat 2026-2032 ;
- de préciser les modalités de saisine du référent comme suit : le référent déontologue peut être saisi par tout membre de l'assemblée délibérante de l'intercommunalité. Il pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail, précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix – Confidentiel ». Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse. Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.
- de préciser les modalités de délivrance du conseil comme suit : le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures. Il communiquera son avis, par écrit, à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande. Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.
- de fixer la rémunération du référent déontologue de la manière suivante : il sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022. Cette indemnité de vacation sera de 80 € par dossier traité et sera versée par l'intercommunalité. Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être prise en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

MONSIEUR LE PRESIDENT : il n'y a pas d'opposition ni d'abstention, donc on va l'approuver.

Adopté à l'unanimité

...../.....

## **2°/ MANDAT SPECIAL ACCORDE A DES MEMBRES DU BUREAU POUR UNE MISSION A PARIS**

*Délibération n°2026-179bis*

*rapporteur : L. GORYL*

LAURENT GORYL : Dans sa séance du 24 février 2026, le Conseil Communautaire a approuvé les projets de rapport de présentation qui seront soumis pour avis à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA), en vue de la modification des périmètres de Site Patrimonial Remarquable de Saint-Yrieix et Ségur.

Ces dossiers seront examinés à Paris lors de la CNPA du 17 septembre 2026. La Communauté de Communes et les deux communes concernées y seront représentées par le Président et leur maire respectif.

Ainsi, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder un mandat spécial à Messieurs Patrick DARY, Laurent GORYL et Madame Muriel DESMOULINS pour participer à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture le jeudi 17 septembre 2026 ; le mode de déplacement utilisé sera l'avion ;
- d'approuver le fait que les dépenses inhérentes à cette mission seront remboursées sur présentation d'un état de frais assorti des justificatifs correspondants au retour de la mission conformément à la délibération n°2021-087 actualisée par la délibération n°2023-155 ;
- de préciser que la présente délibération vaut ordre de mission.
- 

MONSIEUR LE PRESIDENT : il n'y aura que les frais de déplacements et les repas du midi à prendre en charge, l'aller-retour sur la journée évite des frais d'hébergement sur Paris. Notre présence à la CNPA est indispensable. Vous savez qu'au début, c'était la ZPPAUP, la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager. On a beaucoup simplifié sur Saint-Yrieix et Ségur parce que ça rétrécit les zones et ça évite les contraintes que l'on peut mettre à nos concitoyens qui sont à 3 ou 4 kilomètres de la Collégiale, mais qui doivent mettre des volets rouges au lieu de volets bleus, etc. Donc, c'est quand même une réunion importante et obligatoire. Ce n'est pas pour aller se promener. On ne va pas aller faire la tournée des barres. Donc, s'il n'y a pas d'opposition, d'abstention, je vous remercie d'approuver.

Adopté à l'unanimité.

## **3°/ POINT SUR LA PROCEDURE D'ELABORATION DU PLUi ET DEBAT SUR LA REPRISE DE LA PROCEDURE EN COURS**

*rapporteur : P. DARY*

MONSIEUR LE PRESIDENT : Pour ceux qui viennent de nous rejoindre, le PLUi définit les zones constructibles dans les différentes communes. Il y a une loi qui est la zéro artificialisation nette. Cette loi dit qu'en 2050, il n'y aura plus de possibilité d'artificialiser. Donc, pour arriver à cette étape de 0 %, il y a des étapes intermédiaires. En 2032, on nous

demande de diminuer de 50 % l'artificialisation nette par rapport aux 10 années précédentes. Donc, on prend les permis de construire, tous ceux qui ont été autorisés par la commune, par les communes et les communautés de communes. On fait le total, on regarde quelle surface ça fait. Donc, ça faisait 100 hectares. Et on nous dit stop, c'est plus 100 hectares, c'est 50 hectares. Donc, autant vous dire que pour le moment, ce n'est pas le cas. C'est un sujet quand même compliqué parce qu'il y a beaucoup de terrains familiaux, traditionnels qui sont constructibles et qui ne pourront plus l'être. On s'est entouré d'un cabinet d'études assez brillant. C'est toujours très technique et très complexe. On est arrivé à ce cabinet d'études qui nous a simplifié les choses. On arrive quand même à ces 50 hectares, mais on n'est pas à 100 hectares. Donc première chose, on répond à nos besoins avec 50 hectares. Mais quand tout ça a été fini, on se situait trois mois avant les élections municipales. Moi, j'ai sollicité la position du bureau de l'époque et je lui ai demandé qu'est-ce qu'on fait ? Est-ce qu'on reste, on continue, on approuve le PLU avant les élections municipales ou est-ce qu'on attend les élections municipales ? Tous ont été unanimes en disant il vaut mieux attendre les élections municipales. Ce n'était pas un enjeu fondamental. Je vous rappelle que ce plan local d'urbanisme, il faut l'approuver dans les conseils communautaire et municipaux, mais il faut le présenter au public. Il y a une réunion publique où il faut défendre la position.

Sincèrement, ça va être compliqué de défendre une position de zéro artificialisation nette. Moi, je comprends tout à fait dans les villes comme Toulouse, Paris, Lyon, où on a artificialisé à outrance. Tout est dévasté. Chez nous, je n'ai pas l'impression que ce soit le cas. Pourtant, la règle s'impose partout pareil. Donc, nous, il faut appliquer une règle qui, à mon avis, est importante pour les grandes métropoles, mais qui me paraît, beaucoup plus anecdotique pour nos territoires. Donc moi, j'ai joué la montre. On en a eu des annonces. C'est ce qui figure à la page 24 où, finalement, on a eu des annonces. Ça paraissait contradictoire pour les projets industriels. Si vous avez une grande entreprise qui vient, qui occupe 3 hectares, vous l'enlevez de vos 50 hectares. Ça fait autant de permis de construire pour des maisons qui ne sont pas possibles. Il y avait aussi l'écueil de Chauffaille. C'est pour ça que je vous en ai parlé au début. Le projet de Chauffaille, c'est 30 hectares. 30 hectares artificiels. Vous enlevez 30 hectares à 50. Et il ne reste plus que 20 hectares. Donc là, on a la possibilité d'avoir une dérogation spéciale au niveau de la région, mais sous réserve que le projet s'y réalise. Or, on ne sait pas si le projet se réalise ou ne se réalise pas. On doit défendre ce projet au niveau de la région sans être certain qu'il va se réaliser. On peut dire que la situation est assez inconfortable. La question qui vous est posée aujourd'hui, elle est fondamentale. Est-ce que vous pensez qu'après les élections présidentielles ça va rester pareil, la zéro artificialisation nette en 2050 ou est-ce que ça va réfléchir ? Pourquoi ? Parce que la question est importante. Notre PLUi, il est prêt. Je pense qu'on pourrait le voter dans 3 mois. Simplement, si on le vote là, on est sur cette réduction de l'artificialisation de 50 %. Donc, le monsieur qui, depuis cinq générations, a sa parcelle de terrain qui lui a été transmise par l'arrière-arrière-grand-père, il pourra plus construire dessus parce que les zones ont été clairement définies. D'accord, ça avantage La Meyze et La Roche l'Abeille qui n'ont pas de plan local d'urbanisme et qui sont impatients d'en avoir un, parce que c'est important pour eux. De notre côté, si aux élections présidentielles, on nous dit écoutez, le zéro artificialisation, on ne veut plus en parler. Nous, notre plan est quand même voté. Donc, il va falloir faire une révision qui peut prendre 2 ans, 3 ans, 4 ans avec un bureau d'études. Donc moi, il faut que vous me disiez, c'est une responsabilité collective que moi, je ne souhaite pas prendre seul.

La question, c'est est-ce qu'on continue à jouer la montre pour les élections présidentielles ? C'est quand même une question. Ce que je peux vous dire, en tout cas, c'est que si on arrête là, c'est définitif, on arrête. Et si on veut recommencer après l'élection présidentielle, on recommence un peu à la case zéro. Il faut reprendre un bureau d'études. Voilà un petit peu la question technique difficile qui vous est posée aujourd'hui, parce que

moi, il faut que vous me donniez votre avis. Si vous voulez réfléchir, on peut se laisser un délai de réflexion. Mais en tout cas, il faut qu'au conseil communautaire de septembre ou octobre, on se positionne. Il n'y aura peut-être qu'une réunion à faire avec Karthéo. Et puis, ce sera tout pour valider le projet. Quand on fait ces réunions, il y a la chambre d'agriculture qui doit être présente. Il doit y avoir la DDT. Il doit y avoir beaucoup de gens, donc on reprend le processus, mais de façon un peu plus accélérée. On voulait présenter dans un délai raisonnable. On était quasiment d'accord sur ce projet là, mais c'est des nouveaux élus, c'est des nouvelles positions. Moi, je me dois de prendre l'avis des nouveaux élus que nous sommes. Et je peux vous dire que des lettres de demande d'ouverture à la construction, j'en reçois beaucoup. A ça, je réponds qu'un commissaire enquêteur sera désigné une fois que le plan local d'urbanisme sera voté pour évaluer vos demandes. Je ne dis pas oui, je ne dis pas non. Alors maintenant, si vous voulez, on va peut-être faire un petit tour de table.

LAURENT GORYL : Moi, je pense qu'il faut qu'on réfléchisse et qu'on en parle. J'aurais voulu attendre les élections, mais si on attend les élections, on recommence à zéro derrière. On ne commence pas tout à fait à zéro, mais on n'en est pas loin. Et donc, ça prend combien de temps ? 5 ans. Et si, par contre, on vote le PLUI et si on nous dit qu'il n'y a pas zéro artificialisation, on peut le réviser. Et là, ça prend 2 ans, 3 ans. Mais par contre, on aura dit non à des gens. Alors que si on suspend, les terrains restent constructibles. Après, on peut faire une réunion spéciale pour ça.

NATHALIE GRENOUILLET : à La Meyze, il y a peu de demandes reçues à la mairie. Mais ça paraît lourd de refaire le travail d'élaboration du PLUi depuis le début.

PHILIPPE GROLAUD : le travail fourni a été important et il faut se donner un délai de réflexion pour en discuter.

MURIEL DESMOULINS et JEAN-CLAUDE FRACHET partagent le même sentiment que Philippe Grolaud.

EVELYNE MACHANE est favorable à la mise en pause.

SANDRINE FUSADE, STEPHANIE TOESCA, PASCAL GAUTHIER, MICHEL RAINAUD, MARIE-LUCE MORAND sont favorables à la mise en pause.

EDMOND LAGORCE reconnaît ne pas avoir suffisamment d'éléments d'informations pour se positionner car il n'avait pas participé à l'élaboration du document. Il faudrait une réunion spécifique sur le sujet.

CHRISTOPHE BREUIL est favorable à une présentation du sujet en commission.

FRANCIS DELORT est favorable à la poursuite de la procédure.

CHRISTIANE CELERIER est favorable à la poursuite de la procédure.

FREDERIC DUPRON : il faudrait attendre et étudier les impacts des 2 hypothèses en termes de délais.

JEAN-CLAUDE DUPUY : Je pense qu'il est urgent d'attendre parce que si je prends l'exemple de la compétence eau et assainissement qui passait aux intercommunalités au 1<sup>er</sup> janvier 2026, si je me souviens bien, il y a eu marche arrière, c'est souvent comme ça, et je pense qu'après, il y aura une marche arrière, quel que soit le résultat de l'élection.

ANNICK HUCHET : au vu de l'état des études et du coût, il faudrait finaliser le travail. La stabilisation sur ZAN en 2027 est hypothétique.

FRANÇOIS BOISSERIE : je pense que ce n'est pas une décision qu'on peut prendre en conseil communautaire tout de suite et qu'il faut d'abord revenir devant les conseils municipaux parce que si on prenait des décisions ce soir, je ne sais pas trop comment je ferais pour expliquer au conseil municipal qu'on a pris cette décision sans en parler déjà. Après, il y a l'impact financier, mais si on adopte le PLUi tout de suite et que dans deux ans on fait une révision, l'impact financier va être important aussi. Il faudra repayer, on aura encore du temps à passer. Et puis après, même si là les contraintes sont fortes, après les élections présidentielles, ça ne veut pas dire qu'on va nous autoriser à construire partout. Il y aura quand même une réduction, mais on aura une petite marge. Moi, je pense qu'il vaut mieux attendre un petit peu.

MONSIEUR LE PRESIDENT : En pratique, ce que je vous propose, c'est que chaque conseil municipal se prononce, ça me semble important que la discussion s'engage dans les conseils municipaux. Une fois que ça a été discuté dans les conseils municipaux de façon informelle, on ne demande pas de vote, on pourra peut-être faire une réunion du conseil communautaire dédié à ce sujet qu'on pourrait organiser peut-être fin septembre le temps que le conseil municipal se positionne. On demanderait au cabinet Karthéo de venir, de reprendre les explications parce que des nouveaux sont arrivés et qu'il faut que vous ayez une vision globale du dossier. Je pense que là, on est encore dans le temps, mais ce jour-là, on décidera. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Est-ce que fin septembre, ça vous paraît raisonnable pour vous ? On fera un vote à bulletin secret. Il faut penser à toutes les communes qui sont au RNU et qui sont bloquées.

Mais ça fera l'objet du débat. Comme ça, on organisera un vote. Je crois que c'est la façon la plus démocratique pour se prononcer.

Est-ce que ça vous paraît satisfaisant comme méthode ? On fait comme ça, donc on valide ça sur le compte rendu et on organisera une réunion du conseil communautaire dédiée à ça, parce qu'il y en a bien pour 2 heures, si on veut reprendre les choses. Et comme ça, on pourra faire les différents scénarii : le scénario où on abandonne le PLU, qu'est-ce que ça a comme impact ? Et l'impact financier ? Et si on le poursuit, quel est l'impact d'une révision ?

Ce qui aurait été intéressant : c'est vrai qu'on a une consommation de 100 hectares sur les 10 dernières années ; on sait qu'à l'avenir, ça sera forcément divisé par deux. Et puis, il y a d'autres éléments à prendre en compte. C'est le fait qu'aujourd'hui, il y a des éléments de continuité, de linéarité qui sont étudiés par les services de l'Etat. Et donc, des terrains qui ont pu être construits il y a quelques années de ça, qui n'étaient pas forcément en continuité urbaine, ne pourront plus l'être demain. Donc, des terrains qui étaient constructibles jusqu'à présent parce qu'on répondait à cette réglementation-là, demain, ça sera plus le cas.

Mais je crois qu'il faut qu'on ait tous le même niveau d'information. Comme ça, on aura tous le même niveau d'information au cours de cette réunion et ça nous permettra vraiment de nous prononcer. Donc on valide la méthode et comme ça, ça nous évite de se prononcer. Je vais vous faire une remarque un peu polémique. Je ne suis pas sûr qu'au niveau de l'État, ça soit super pertinent de mettre tout le monde dans les centres-villes. Avec les chaleurs qu'il fait, on est quand même mieux sur les hauteurs dans les villages. Ça, ils ne le prennent pas en compte, mais je trouve que c'est complètement idiot.

C'est complètement contradictoire. La préfecture m'a appelé ce soir. Là, ils paniquent pour savoir si vous avez un plan canicule. Et donc, on va dire aux gens, vous allez tous habiter les uns à côté des autres. En fait, c'est ce qu'ils disent. Pour des raisons écologiques, super. Par contre, pour les canicules, il y a ceux qui ont la chance d'habiter à la campagne, et les autres car entre le centre-ville de Saint-Yrieix, rue du Marché et les villages, il y a trois degrés d'écart. Parce que dans le règlement dans le local d'urbanisme, il apparaît un taux de construction à l'hectare, c'est 12 maisons. Ça fait quand vous enlevez la voirie, quand vous enlevez les réseaux, tout ça, il vous reste à 8000 mètres carrés. C'est 8000 mètres carrés divisé par 12. Il faut que tout le monde en ait conscience, c'est à dire que sur un hectare, il faut construire 12 maisons. C'est dans le règlement. Il faut le respecter. Après, cas particulier du terrain en pente. Maintenant, les gens, je ne sais pas s'ils veulent tous 5 ou 6 mille mètres carrés, mais je pense qu'ils veulent bien leur 2 000 mètres carrés ou 1 500, 1 000 mètres carrés, mais 1.000 mètres carrés, ça ne passe pas. Donc, c'est des choses concrètes comme ça qu'il va falloir expliquer aux gens. Et que le terrain de 1 hectare qui appartenait au grand père, il ne pourra pas y faire 4 maisons dessus. Il faut qu'il en fasse 12 ou qu'il abandonne le projet.

Orientation retenue quant à la reprise de la procédure en cours :

- ➔ Chaque Conseil municipal se prononce.
- ➔ Réunion du Conseil communautaire dédiée à ce sujet d'ici fin septembre. Présence de KARTHEO pour reprendre les explications. Et la décision sera prise à l'issue à bulletins secrets.
- ➔ Différents scenarii : poursuite du PLUi et impact sur les délais de révision ; fin de la procédure et impact sur les délais et coûts

**4°/ DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

*Délibération n°2026-180*

*rapporteur : F. DUPRON*

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des décisions suivantes :

- 2026-050 : Mise à disposition de locaux de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse avec l'Association "Saveurs et Terroir" du 25 juin au 27 août 2026
- 2026-051 : Ecole Intercommunale de Musique et de Danse — Concert des 60 ans - Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue du 30 au 31 mai 2026
- 2026-052 : Convention de prestation de services entre le Syndicat Intercommunal de Voirie Arédien (S.I.V.A.) et la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix pour l'entretien de ses propriétés

- 2026-053 : Site de Bourdelas — Mise à disposition à l'Association des Sportives du 87 du 22 au 25 mai 2026.
- 2026-054 : Convention de mise à disposition d'une partie du Domaine de Chauffaille à l'association LES TROIS P'TITS COCHONS pour l'organisation d'une chasse au trésor pour la période du 19 au 22 juin 2026.
- 2026-055 : Convention de sponsoring entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et l'association "MOTO CLUB Pays Arédien"
- 2026-056 : Cinéma AREVI : Travaux de mise en conformité du système de sécurité incendie
- 2026-057 : Convention de mise à disposition du Club-House de la salle multisports avec l'association Salon International de l'Aquarelle du 20 au 25 juillet 2026
- 2026-058 : Attribution d'une aide dans le cadre du Programme Départemental de l'Habitat
- 2026-059 : Restauration de l'église de l'Assomption de la Très Sainte Vierge - La Roche l'Abeille : Lot n°1 - Maçonnerie — Pierre de Taille : Avenant n°2 au marché de réalisation de prestations similaires
- 2026-060 : Bâtiment industriel pour une association sur la commune du Chalard (87500) : Marché de prestations intellectuelles : Etude géotechnique G2PRO
- 2026-061 : Contrat portant sur l'intervention de l'association Véli-Vélo le 16 juillet 2026
- 2026-062 : Convention d'occupation précaire sur une partie de l'Atelier-relais Pôle Arédia 2 sis 23, rue Pierre et Marie Curie — "Pôle AREDIA 2" à Saint Yrieix-la-Perche (87500) à la Métallerie BOURGUIGNON à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026
- 2026-063 : Contrat portant intervention de Madame Judith Abitbol au Cinéma AREVI dans le cadre de la projection du film "Helen Tresore Internationale" le 23 juin 2026
- 2026-064 : Restauration de la Collégiale du Moustier : Avenant n°5 au lot n°2 — Installation de chantier - Maçonnerie — Pierre de taille (Avenant n°1 à la tranche optionnelle n°4)

FREDERIC DUPRON : est-ce que le président souhaite détailler une décision ? Non, il n'y en a pas qui sont polémiques ?

MONSIEUR LE PRESIDENT : la décision 2026-62 est quelque chose d'assez important. C'est la convention d'occupation précaire sur l'atelier relais. Alors l'atelier relais, pour ceux qui ne connaissent pas, on est à Bourdelas. C'est le grand bâtiment avec deux ailes sur le côté. La métallerie Bourguignon occupe une aile avec une activité qui se développe bien ; il va beaucoup investir, notamment sur des lasers pour découper les tôles. A terme, il n'est pas exclu qu'il occupe la totalité et qu'il se porte peut-être acquéreur de l'ensemble du bâtiment, qui est quand même assez grand. Je crois qu'il fait dans les 800 mètres carrés. Donc voilà, ça, c'est une décision importante. Là aussi, on lui a fait un loyer progressif, de façon à ce qu'il puisse investir, créer de l'emploi. On a vraiment facilité le développement d'une entreprise. Ce n'était pas vraiment gagné. Donc la pépinière joue son rôle finalement. Sa société était installée sur la route de Glandon en face d'Intermarché. Initialement, il ne pouvait pas investir dans ces machines. C'était soit il construisait, soit il investissait, donc il préférait investir. Donc là, on est vraiment dans notre rôle d'accompagnement des entreprises. Il fait un travail assez conséquent.

Est-ce que vous avez des questions diverses parce qu'on va clôturer la séance pour passer aux questions diverses ou avant les questions diverses ?

LAURENT GORYL : Moi, j'avais juste une information à vous donner sur La Poste, le centre de tri. Avec François, on a été sollicité. On a reçu les syndicats de postiers. Il y a un bureaucrate de la poste qui a décidé de fermer le centre de tri de Saint-Yrieix (14 facteurs), alors que c'était pas du tout dans les tuyaux. Il a pris une carte, il a vu qu'ils avaient des locaux à moitié vide à Pressac-d'Excideuil et donc il a décidé que le centre de tri de Saint-Yrieix allait fermer et que du coup maintenant les postiers allaient embaucher tous les matins à 8h45 à Pressac-d'Excideuil, pour y faire le tri. Ils vont s'y rendre avec leur voiture, ils vont revenir à Saint-Yrieix. Ils vont revenir avec la voiture de la Poste, et il m'a prouvé que c'était une économie. Donc, il va payer 14 voitures qui vont aller faire la tournée sur le secteur. Je prends le cas de Coussac parce que c'est le plus excentré par rapport à Excideuil. Ça veut dire qu'ils ne vont pas partir d'Excideuil avant 9h30-10h. Ça veut dire que votre courrier, je pense à l'abonné du Populaire, vous allez l'avoir à 16h quand ils viendront. Donc, ça a été assez houleux notre réunion. Il y avait Monique Plazzi avec moi. En plus, ils ne nous ont pas concerté. Donc je pense qu'il faut qu'on se mobilise parce que ce qui va se passer, c'est d'abord qu'il va y avoir une dégradation de la distribution pour vous. J'ai le rédacteur en chef du Populaire qui est très inquiet. Il va y avoir les postiers qui, à terme, vont déménager. Quelqu'un qui habite à La Meyze, il ne va pas rester. Ce que je regrette, c'est qu'il n'y ait pas eu de concertation. Je pense qu'un regroupement avec Nexon était beaucoup plus pertinent plutôt qu'avec Pressac-d'Excideuil. Comme le monsieur il est basé en Angoulême et qu'il ne connaît pas le territoire il a pris une carte et un compas il ne s'est pas posé la question. Donc simplement pour faire rapide, si vous voulez, on va demander aux maires des lettres de soutien, on va essayer de faire quelque chose auprès des entreprises parce que les entreprises sont très en colère. Et samedi matin, il y a une première mobilisation devant la poste à 9 heures, ça serait bien qu'il y ait des représentants de tout le territoire. On lui a donné rendez-vous dans un mois ; l'ancien maire passait par là, donc il a repris un troisième tir ; son collègue est arrivé avec une heure et quart de retard. Ça a duré deux heures et demie. Je rappelle que la poste paie un loyer à la banque postale mais moi que ce soit la banque postale ou pas c'est la poste. Néanmoins, on n'est pas dupe, on sait qu'il y a moins de courrier mais il y a plus de colis. On n'est pas contre la modernisation, mais ce que je n'ai pas apprécié, c'est le côté absence totale de concertation. Il y a eu une réunion en janvier, Sainte-Yrieix n'était pas sur la carte des fermetures. Nexon, ils en parlent depuis trois ans. Sur le nord de la Haute-Vienne, ils en parlent depuis cinq ans. Et là, nous, ça arrive et ça ferme au 1<sup>er</sup> janvier 2027. Donc, je dis que ce n'est pas perdu.

FRANÇOIS BOISSERIE : On n'a pas eu le temps d'en parler, mais entre temps, je pense que ça a un peu évolué aussi. Avec Monique Plazzi, on avait adressé un courrier à La Poste sur le sujet. Je préside en fait la commission de la présence postale dans la Haute-Vienne. Et donc, on a eu des réunions régulières avec La Poste. Et donc, j'avais l'adresse mail et j'ai bien transmis aussi aux responsables de La Poste le courrier qu'on avait adressé en expliquant que le projet, il tenait pas du tout. On en a parlé aussi, on avait une réunion avec le préfet vendredi dernier. Le préfet ne comprenait pas non plus le raisonnement.

Et tout à l'heure, j'avais une réunion avec La Poste dans une autre commune, c'était Châlus pour un autre projet. Et il se trouve que la déléguée territoriale de La Poste m'a fixé rendez-vous demain à midi, en visio, avec une responsable courrier, et d'après ce qu'elle a dit, on en saura un peu plus déjà demain, mais ça n'empêche qu'ils vont aussi tenir compte de la mobilisation qu'on aura samedi. Et je pense que c'est important qu'on soit nombreux à montrer qu'on n'est pas d'accord avec le projet aussi. Mais j'ai bon espoir quand même sur la marche arrière et la concertation.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

CHRISTOPHE BREUIL : Au sujet de DORSAL. Je n'ai pas une bonne nouvelle, c'est que DORSAL n'a plus d'argent. Le conseil départemental avait donné 40 millions d'euros à DORSAL pour le déploiement de la fibre. Malgré la commercialisation des prises, le département ne parvient pas être rembourser de son avance consentie à DORSAL. La première solution, c'est la vente du réseau installé. Mais aujourd'hui, il vaut 16 millions d'euros. Deuxième solution, c'est qu'un opérateur privé rachète DORSAL complètement. Troisième solution, c'est qu'il y ait une création d'un syndicat mixte départemental. Parce qu'aujourd'hui, dans DORSAL, on retrouve la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne.

Parallèlement, il faut avoir en tête le décommissionnement du cuivre. Ca veut dire déposer toutes les prises en ADSL. Attention, il faudra référencer avec orange les gens qui n'ont pas la fibre au chemin, parce qu'ils se retrouveront sans aucune solution.

MONSIEUR LE PRESIDENT : Juste pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour compléter ce que tu dis, c'est que, en général, quand il y a une commune qui a une crise financière, on parle du maire. Pour ça, le Président, c'est Jean-Marie Bost, donc élu à Limoges. Merci Christophe, mais ça fera l'objet d'une discussion aussi plus approfondie parce que c'est tellement technique. Bonnes vacances à vous tous et merci en tout cas pour votre présence.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé,

la séance est levée à 20 h 45

~~~~~

**Approuvé le 1<sup>er</sup> octobre 2026**

**Le secrétaire,**



**Christophe BREUIL**

**Le Président,**



**Patrick DARY**

...../.....

